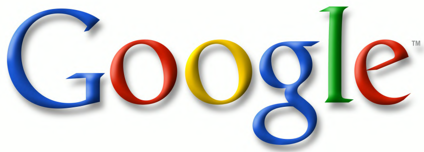
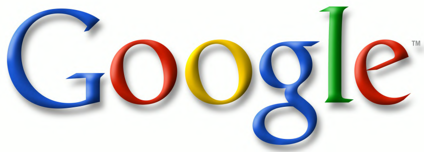
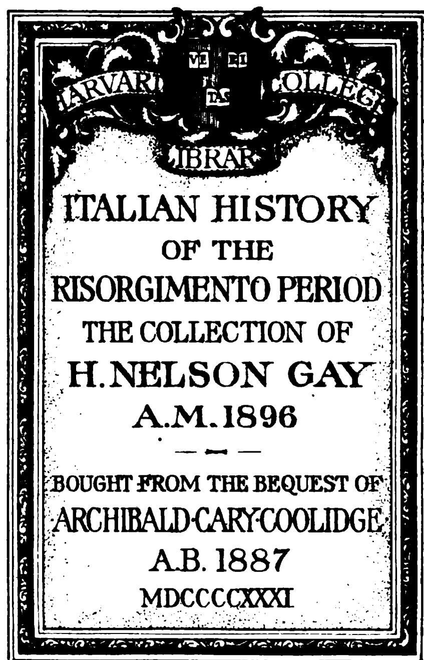





HARVARD COLLEGE
LIBRARY
ITALIAN HISTORY
OF THE
RISORGIMENTO PERIOD
THE COLLECTION OF
H. NELSON GAY
A.M. 1896
BOUGHT FROM THE BEQUEST OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
A.B. 1887
MDCCCCXXXI

LE PAPE

ET

LA POLOGNE

PAR

LE COMTE DE MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 17 ET 19

1864

LE PAPE

ET

LA POLOGNE



Paris. — Typographie de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.

LE PAPE

ET

LA POLOGNE

PAR

LE COMTE DE MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

—

1864

LE PAPE

ET

LA POLOGNE

I.

Quand, sur une grève battue par la tempête, le canon d'alarme éclate dans la nuit et annonce un navire en perdition, dans quel pays chrétien voit-on les habitants de la côte, sourds aux cris des naufragés, à l'appel de leurs semblables, de leurs frères, s'enfermer chez eux pour y dormir en paix ou ne rester éveillés que pour célébrer, au coin du feu, la douce sécurité du rivage et du foyer domestique?

Quand retentit dans la rue ou sur la grande route le cri de détresse du passant assailli ou assassiné, que penser des honnêtes gens qui, au lieu de courir au secours de la victime, ne songent qu'à se barricader dans leur maison et entr'ouvrent à peine un volet pour examiner de loin comment le crime s'accomplit?

C'est là cependant ce qui se passe en France, en Europe, depuis dix-huit mois.

Seulement ce n'est pas un vaisseau, c'est un peuple tout entier qui sombre sous nos yeux dans une mer de sang. Ce n'est pas la nuit, ce n'est pas au sein de la tempête ni au fond des bois, c'est en plein jour et en plein calme que la catastrophe s'accomplit. Ce n'est pas un voyageur isolé, ni même une caravane de pèlerins, c'est une nation, une grande nation chrétienne qui est cernée, saisie, garrottée, dépouillée, outragée, assassinée sous nos yeux. Il y a dix-huit mois, cette nation, que n'a pu dompter ni épuiser un siècle entier d'attentats féroces et d'intelligente oppression, s'est dressée dans la tombe que lui ont creusée ses bourreaux. Elle a jeté un grand cri pour rap-

peler au monde qu'elle avait été enterrée vivante et qu'elle ne voulait pas mourir. Après quoi, désarmée, isolée, éperdue, avec l'audace du désespoir, elle a engagé la lutte qui dure encore.

La nation victime en a appelé à toutes les forces et à tous les droits d'ici-bas. Elle a invoqué tour-à-tour, par des adjurations poignantes, la civilisation, l'humanité, le droit des gens, le droit nouveau, les idées modernes, la liberté, le progrès, l'honneur, la reconnaissance, la pitié, la conscience publique. Elle n'a rien obtenu. A ce déchirant appel personne n'a répondu.

La civilisation moderne, si orgueilleuse de ses progrès, de son empire universel, de ses inventions prodigieuses, de ses merveilles populaires, la civilisation est restée muette et impuissante devant ce spectacle monstrueux dressé à sa porte, d'une nation expropriée, mutilée, égorgée avec une régularité savamment implacable en plein dix-neuvième siècle. La civilisation s'est déclarée vaincue par la barbarie.

La liberté, dans les pays mêmes où elle fleurit le mieux, n'a rien fait, rien pu, rien essayé pour sauver un peuple, l'un des premiers et des plus anciennement libres parmi les races modernes et qui ne demande à Dieu et aux hommes que la plus simple et la plus élémentaire des libertés, celle de vivre.

Le droit moderne, ce droit si persévéramment invoqué dans certains pays, si singulièrement interprété et si audacieusement appliqué dans d'autres; ce droit qui, s'il fallait en croire ses plus bruyants prophètes, autoriserait les peuples à se débarrasser des rois qui leur déplaisent, sans motif, comme en Grèce, ou pour des motifs insuffisants comme à Naples ; ce droit nouveau permet impunément à un empire plus qu'à moitié asiatique de nier et de violer tous les droits anciens chez un peuple européen et chrétien, tombé en proie au spoliateur après mille ans d'indépendance nationale.

L'humanité reste impuissante comme la liberté ! La philanthropie, l'adoucissement si justement vanté de nos mœurs, de nos pénalités ; la compassion sentimentale réclamée et dépensée par la publicité quotidienne pour tant de malheurs réels ou imaginaires, rien de tout cela n'a prévalu contre ce qui semblait ne pouvoir être qu'un cauchemar, et ce qui est devenu un fait d'une horrible réalité, le fait du vampire qui suce le sang et la vie d'une victime éplorée.

La conscience publique, la pitié, la reconnaissance, elles aussi n'ont su que se renfermer dans l'oubli et le silence. En vain la Pologne étalait-elle devant nos yeux le souvenir de ses services et de ses titres, le spectacle de ses plaies et de ses angoisses, elle qui a été pendant de

si longs siècles le boulevard sanglant de l'Europe, l'infatigable alliée de la France. Rien n'y fait. Rien n'a réussi à vaincre l'impitoyable inattention, la honteuse insouciance, l'impassible indifférence, l'imprévoyance obstinée de l'Europe contemporaine. Elle ne veut plus même qu'on lui parle d'un sujet usé, condamné. Elle veut l'oublier, le chasser de sa pensée, en détourner ses yeux alourdis par la fatigue du gain et du plaisir. La question est tranchée ; le *Times* a rappelé ses correspondants ; le rideau est tombé. Parlons d'autre chose.

Les plus compatissants, les plus généreux font comme Agar qui s'éloignait en pleurant pour ne pas voir l'agonie de son fils mourant de soif dans le désert : *et abiit seditque e regione procul quantum potest arcus jacere. Dixit enim : non videbo morientem puerum.*

Mais voici que, du milieu de ce silence glacial, de cette indifférence universelle, une voix s'élève, une seule, pour répondre au cri de détresse de la Pologne agonisante. C'est la voix de la religion ; voix plaintive, indignée, immortelle. Celui qui est aux yeux de tous, amis ou ennemis, fidèles ou impies, la plus haute personnification de la religion dans le monde, celui-là a parlé ! Le vicaire de Jésus-Christ, du Fils de Dieu mort pour les hommes sur la croix, a parlé pour la nation crucifiée. L'éloquence a jailli, en flots pressés et bouillonnants, du fond de ce noble cœur, du cœur de Pie IX, cœur d'homme et de pontife, où l'indignation a débordé avec la pitié.

Ah! certes, l'on n'est pas sur un lit de roses quand on a pour métier celui d'avocat de la cause catholique au temps actuel. Il faut s'y résigner à toutes les tristesses ; il faut s'y attendre, non-seulement aux outrages et aux mépris du dehors, mais aux misères et aux ténèbres du dedans, *foris pugnæ, intus timores*. Petits et grands nous y sommes tous appelés à subir les mécomptes, les défaites, les défections, les abattements, les tristes découvertes, les obscurités, qui sont le partage des plus humbles soldats comme du plus auguste représentant de la vérité. Mais aussi, de temps à autre, quand la vérité, quand la justice vient à briller comme l'éclair dans la nuit, en empruntant à la religion sa force et son autorité surnaturelles, quelle joie incomparable s'allume dans l'âme fidèle, quel transport de reconnaissance éclate parmi les chrétiens ! Je ne sais ce que la grande voix de Pie IX aura fait éprouver aux Polonais dans les affres de leur agonie ; mais moi, leur vieux et impuissant ami, j'en ai tressailli de bonheur, d'admiration, et je ne résiste pas à l'envie de m'en épancher avec ceux qui pensent comme moi sur la justice et la sainteté de la cause polonaise.

A l'heure qu'il est, on peut dire qu'il n'y a de vraiment grand en Europe que deux opprimés : le Pape et le peuple polonais.

Elle est encore debout cette Pologne prodigieuse! Malgré tant d'épreuves et de désastres, malgré les défaites et les supplices de chaque jour, malgré l'indifférence et l'abandon, rien ne la décourage ni ne l'abat. La lutte dure encore, et déjà, par un miracle de vitalité, elle a duré deux fois plus longtemps qu'en 1830 et 1831. Et cependant alors le soulèvement national avait pour pivot, non-seulement la possession de la capitale, avec une administration tout organisée, mais par-dessus tout une armée régulière de quarante mille hommes, admirablement disciplinée et commandée par d'illustres vétérans des grandes guerres du premier empire ; tandis qu'aujourd'hui et depuis dix-huit mois l'insurrection n'a pas où reposer sa tête. Elle n'a pu arracher aucune ville importante aux Russes. Les forêts et les marais sont ses uniques citadelles. Elle n'a d'autre armée que des bandes irrégulières sans cesse décimées, dispersées, anéanties, mais toujours renaissantes et toujours indomptées. Elle s'alimente par la pratique quotidienne des sacrifices les plus héroïques, les plus difficiles ; de ceux qui répugnent le plus à la nature des sociétés modernes. Les Polonais ne prodiguent pas seulement leur vie ; ils ne se donnent pas seulement eux-mêmes avec leurs enfants, et toute une jeunesse qui va au feu, à la mort, à toutes les fatigues, à toutes les misères qui précèdent la mort, avec encore plus de calme et de résolution que d'entraînement. Ils prodiguent encore et surtout leurs biens. La fortune, la propriété, cette idole de la civilisation moderne, plus chère que la vie à tant de nos contemporains, ils ne semblent la connaître que pour la mépriser et pour la sacrifier. Terres, maisons, biens-fonds, argent, capitaux, tout est exposé, tout est perdu, et une ruine totale devient le partage assuré de ceux qu'aura épargnés la mort. Cette prodigalité patriotique n'est point une vertu nouvelle chez eux. Ce qui l'est davantage, c'est la merveilleuse subordination, les miracles d'obéissance et de docilité qu'a déployés ce peuple réputé indisciplinable, sous l'impulsion de son gouvernement national [1]. Nul ne sait le nom ni le séjour de ce pouvoir occulte, et partout il rencontre une soumission absolue, due au seul empire de cette foi patriotique qui n'a encore été ni imposée ni souillée par aucun excès dictatorial, par aucune violence révolutionnaire.

[1] Voir, à ce sujet, de précieux et d'importants détails dans l'ouvrage récent de M. Tanski, intitulé *L'Entrée des Russes à Paris et l'Armée Russe*, où l'on trouve aussi

II.

Mais détournons un instant nos regards de cette lutte sanglante pour voir l'effet qu'elle a produit sur l'Europe.

La nation victime avait appelé à son secours toutes les grandes nations de l'Occident : la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie. Toutes étaient provoquées et obligées à remplir ce grand devoir. Aucune n'a su, n'a voulu l'accomplir.

L'Allemagne, publiant avec une cynique ingratitude que la Pologne lui a servi de rempart vivant et perpétuel contre les Mongols au moyen âge, contre les Turcs depuis le quinzième siècle, contre la domination moscovite depuis la chute de Napoléon, l'Allemagne aime mieux maintenir et aggraver sa complicité dans le crime ineffaçable du Partage que de l'expier en garantissant sa propre indépendance par un acte solennel de justice internationale. Elle use de sa supériorité matérielle pour frapper à coups redoublés sur le Danemark; sur un peuple aussi faible par le nombre qu'il est intrépide et généreux; et cela pour venger la nationalité allemande des Schleswigois qui, très-probablement, n'a pas été plus opprimée que celle des Alsaciens en France, tandis que les deux grandes puissances allemandes poursuivent depuis un siècle avec un inégal mais infatigable acharnement l'extirpation de la nationalité polonaise dans les vastes provinces qui leur ont servi de lots dans la dépouille de la victime.

L'Italie nouvelle, ou, pour mieux dire le Piémont, agrandi par des procédés trop analogues à ceux des spoliateurs de la Pologne, essaye à peine de feindre ou d'affecter une sympathie froidement déclamatoire pour la grande victime de cet esprit d'usurpation et de conquête dont la royauté piémontaise est devenue la plus coupable personnification dans l'Europe contemporaine. Au fond et au vrai, toutes ses sympathies sont pour la Russie, qui s'est hâtée de reconnaître dans l'Italie de Victor-Emmanuel l'auxiliaire et l'imitatrice de sa politique immorale et spoliatrice : « Il y a, » disent les gens qui s'y connaissent le mieux, « il y a un trait d'union entre Saint-Pétersbourg et Turin dans la question de Rome [1]. » Le gouvernement soi-disant libéral

de très-curieux renseignements sur la transformation subie par l'armée russe depuis les victoires de 1812 à 1814, et sur l'action des Polonais incorporés dans cette armée.

[1] Correspondance de Turin dans le *Journal des Débats*, du 14 juillet 1863.

qui a volé le patrimoine séculaire du Pape, qui emprisonne chaque jour évêques et cardinaux, qui supprime tous les ordres religieux pour confisquer leur patrimoine et profaner leurs sanctuaires ; ce gouvernement ne peut ni aider, ni aimer, ni même comprendre la Pologne. Et Garibaldi, qui vient d'afficher à Londres une certaine condoléance pour la cause polonaise, était bien plus dans son rôle et dans sa nature quand il écrivait, le 28 décembre 1863, en s'adressant aux Polonais : « *Cessez de donner à votre lutte héroïque* « *un caractère religieux*, qui éloigne de vous les sympathies et pro- « voque contre vous les réactions sanglantes [1]. »

L'Angleterre ! comment peindre ici la pitié douloureuse qu'inspire à ses meilleurs amis, à ses plus fidèles admirateurs, la triste décrépitude de sa politique extérieure. On nous dit chaque jour d'applaudire aux progrès incontestables de la démocratie au sein de ce grand peuple libre. Pourquoi faut-il que ces progrès soient contemporains de la déchéance trop manifeste de son énergie, de sa capacité, de son intégrité dans le maniement des affaires européennes ? N'est-ce pas elle qui, en déclarant publiquement par la bouche de son ministre des affaires étrangères que, *dans aucun cas*, les négociations entamées par les puissances occcidentales au profit de la Pologne ne pourraient ni ne devraient aboutir à la guerre, n'est-ce pas elle qui a garanti à la Russie l'impunité des crimes dont la Pologne semble aujourd'hui la seule victime, mais qui seront un jour cruellement expiés par l'Europe entière? Ici, comme en Italie, c'est le fanatisme antireligieux qui produit l'aveuglement et l'incapacité politique. A la terreur risible que lui inspire la papauté, à la recrudescence puérile de ses anciens préjugés contre les peuples et les institutions catholiques, vient se joindre, en ce qui touche la Pologne, une évocation du passé, qui est comme un remords. L'Angleterre s'est reconnue dans le système que suit la Russie contre la nation qu'elle porte attachée au flanc. La Pologne d'aujourd'hui lui représente l'Irlande du temps des Tudors et des Stuarts. C'est à l'école de la reine Élisabeth et de Cromwell que les Mourawieff et les Berg

[1] L'équité nous fait un devoir de signaler l'hommage rendu au courage apostolique de Pie IX, dans la séance du 7 mai de la Chambre des Députés de Turin, par M. Brofferio, l'un des adversaires les plus acharnés du Saint-Siége. « Quand je vois, a-t-il dit, un vieillard fatigué, malade, sans ressource, sans armée, sur le bord de sa tombe, maudire un potentat parce qu'il égorge un peuple, je me sens ému dans tout mon être, je me crois reporté au temps de Grégoire VII, je m'incline et j'applaudis. » Et l'assemblée tout entière a applaudi. On doit regretter qu'aucun hommage semblable ne se soit produit au sein des chambres françaises.

ont pu apprendre la théorie et la pratique des transplantations, des déportations et des expropriations qui constituent la phase actuelle du supplice périodiquement renouvelé de la race polonaise.

Reste la France! L'année dernière, l'illustre évêque d'Orléans, toujours le premier sur la brèche quand il y a une grande cause à servir, une noble infortune à défendre, écrivait à M. Quinet : « Oui, j'espère aussi; je ne sais quel instinct profond me dit que ce grand *cri de douleur* sera écouté, exaucé, apaisé; que la France ne manquera pas à son devoir, à sa destinée; que ce mécompte suprême ne sera pas ajouté à toutes ses douleurs. » — On sait maintenant que cet instinct a été trompé et que ce mécompte a été consommé. On sait assez ce que nous en devons penser, et on conçoit la réserve qui nous est imposée sur ce point. Nous parlions, il y a un instant, d'honneur et de reconnaissance, et nous songions, en écrivant ces mots, à la France, à sa vieille et inextinguible dette envers la Pologne comme envers l'humanité. Quand je dis la France, je donne à ce mot son sens complet; j'entends le peuple français tout aussi bien que le gouvernement français, et je confesse avec douleur que l'indifférence du pays a trahi la Pologne autant et plus que la débilité du pouvoir.

Toujours est-il que dans cette défaillance universelle des grands peuples et des grands États, c'est le plus faible, le plus désarmé des souverains européens, qui a seul rempli son devoir, seul répondu à l'attente des cœurs généreux, seul obéi à la voix de la justice et de la pitié. Et ce plus faible des souverains, c'est le chef de notre religion, le père de nos âmes! C'est lui qui nous donne en ce moment le sublime et consolant spectacle de la protestation du faible contre le fort, de la justice contre l'iniquité, de la vérité contre le mensonge. Mais, en plaidant ainsi pour la Pologne, Pie IX a, sans le vouloir et sans y songer peut-être, fourni au monde le plus grand argument en faveur du pouvoir temporel de la papauté. Jamais on n'a mieux prouvé qu'il ne pouvait y avoir pour elle de complète indépendance que dans la souveraineté. Qu'on nous montre donc une autre façon de rendre son autorité libre et souveraine comme il nous la faut, comme il la faut à la justice et à la vérité qu'elle personnifie pour nous! Qu'on essaye de se figurer un Pape sujet ou vassal salarié d'un roi d'Italie; qu'on se le représente usant de ce fier et généreux langage devant un maître allié ou complice de l'oppression qu'il faut dénoncer, de la trahison qu'il faut dévoiler!

Mais de plus, comment n'être pas frappé du contraste signifi-

catif entre l'attitude courageuse du Souverain Pontife et les allures incertaines et timides des grandes puissances? Je n'entends pas dresser ici un acte d'accusation détaillé contre la diplomatie française en particulier. Je ne suis pas de ceux qui, parce qu'ils diffèrent de la politique intérieure du gouvernement de leur pays, triomphent de ses défaites à l'étranger. J'ai déjà dit que le nôtre n'avait pas trouvé dans l'opinion l'appui qu'il devait espérer. Je rends d'ailleurs hommage avec tout le monde à la capacité reconnue, aux intentions droites et patriotiques du ministre actuel des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys. Je suis convaincu qu'il a désiré autant que personne la victoire du droit et de l'humanité en Pologne. Ce n'est pas moi qui lui reprocherai, comme d'autres, l'heureuse inconséquence qui a remplacé le dédain glacial et inhumain des premières paroles officielles de M. Billault sur l'insurrection polonaise par des négociations et des documents propres, selon quelques-uns, à exciter et à encourager les efforts des insurgés. Mais je le plains sincèrement de n'avoir pas même pu appliquer à la Russie, notoirement coupable de si monstrueuses cruautés, cette peine de la quarantaine morale, cette interruption des rapports diplomatiques qui avait été prononcée contre le roi Ferdinand de Naples pour de bien moindres griefs, même en tenant pour avérées toutes les calomnies ou toutes les exagérations propagées contre lui.

Je le plains de n'avoir pas pu obtenir pour la Pologne insurgée, c'est-à-dire pour la plus ancienne et la plus généreuse alliée de la France, cette reconnaissance de la qualité de *belligérante* accordée avec tant d'empressement par son prédécesseur aux esclavagistes américains qui rompaient, sous le plus inexcusable des prétextes, l'unité nationale du grand peuple que la France avait aidé à naître au-delà de l'Atlantique.

Avouons-le du reste, sans prétendre devancer le jugement de l'histoire, et en lui laissant le soin de distribuer entre les grandes puissances la part de réprobation qui revient à chacune d'elles : on trouverait difficilement dans les annales de l'Europe moderne un épisode plus triste et plus humiliant que celui de la prétendue intervention de la diplomatie européenne, pendant l'année 1863, en faveur de la Pologne. Les ambassadeurs des trois plus grands empires du monde se sont laissé éconduire comme des solliciteurs importuns. Ce n'est pas sans raison que le czar a pu accorder au prince Gortchakoff l'insigne faveur de porter son portrait à la boutonnière, en le félicitant d'avoir écarté *des tentatives injustes d'ingérence dans les*

affaires intérieures des Russes et d'avoir maintenu *l'inviolabilité des droits de la Russie*[1].

Quant à l'inviolabilité des droits de la justice, de l'honneur et de l'humanité, personne, à coup sûr, parmi les hommes d'État de l'Europe actuelle, n'aura mérité de récompenses pour les avoir maintenus.

Rien ne pourra jamais justifier une politique qui de l'action commune de forces si imposantes, n'a pu tirer que l'aveu éclatant d'une faiblesse si prodigieuse, et qui, en prétendant réprimer les attentats de la Russie contre le droit des gens et contre les traités, n'a pu aboutir qu'à constater son impunité, en fortifiant sa position menaçante sur la Vistule, au centre de l'Europe. Ç'a été le triomphe de l'inaction, de la division, de l'impuissance. Jamais peut-être la timidité, la crédulité, l'hésitation, n'avaient joué un si grand rôle dans les affaires humaines. Jamais la diplomatie n'avait donné une preuve plus affligeante de la singulière aptitude qui la rend tellement plus habile à confirmer les conquêtes du mal qu'à venger les injures du bien.

En vivant au jour le jour et sous prétexte de gagner du temps, on a perdu les occasions les plus favorables, et laissé passer tous les moments décisifs. Tenus en échec par les seuls efforts de l'insurrection pendant plus de six mois, les Russes eussent très-probablement cédé à la moindre diversion dans la Baltique, laquelle eût centuplé les forces de la Pologne en même temps que l'ascendant moral de la France dans le monde. Dominées par la plus aveugle confiance dans une politique d'expédients et de pourparlers indéfinis, l'Europe tout entière, l'Allemagne, l'Angleterre surtout, ont perdu la plus belle occasion de relever une barrière indispensable contre le développement colossal de la prépondérance moscovite. Il viendra un temps, et peut-être n'est-il pas si loin, où elles payeront chèrement cette misérable erreur, et où elles voudront avoir racheté, au prix du meilleur de leur sang, chaque jour de cette année si follement, si cruellement gaspillée dans une inexcusable inaction, pendant que la Pologne versait tout le sien pour le salut et la liberté du monde.

Il faut bien d'ailleurs le reconnaître, en renouvelant sous le règne si prospère et si vanté de Napoléon III, l'abandon de la Pologne qui a été si violemment reproché à Louis XV et à Louis-Philippe ; en consacrant de nouveau le crime du Partage, la politique française paye la rançon de cette alliance russe, qui a favorisé la guerre d'Italie et les annexions dont cette guerre a fourni l'occasion. En présence

[1] Rescrit du 19 avril (1er mai) 1864.

des paroles formelles de l'Empereur [1] et de son premier ministre [2], il doit être permis à ceux qui ont déploré une guerre dont le double et incontestable résultat a été la ruine du pouvoir temporel de la papauté et le réveil des défiances de l'Europe contre la France, il doit leur être permis de constater que les fautes contre la justice et contre la sainte faiblesse de l'Église ne portent pas bonheur. Les quelques Po-

[1] « Quand éclata l'insurrection de Pologne, les gouvernements de Russie et de France étaient dans les meilleures relations ; depuis la paix, les grandes questions européennes les avaient trouvés d'accord, et, je n'hésite pas à le déclarer, pendant la guerre d'Italie, comme lors de l'annexion du comté de Nice et de la Savoie, l'empereur Alexandre m'a prêté l'appui le plus sincère et le plus cordial. Ce bon accord exigeait des ménagements, et il m'a fallu croire la cause polonaise bien populaire en France pour ne pas hésiter à compromettre une des premières alliances du continent, et à élever la voix en faveur d'une nation, rebelle aux yeux de la Russie, mais aux nôtres héritière d'un droit inscrit dans l'histoire et dans les traités. » (Discours du 5 novembre 1863.)

[2] Discours de M. Rouher. *Moniteur* du 30 janvier 1864 :

« Oui, après le traité de Paris, les relations entre la France et la Russie sont devenues excellentes. Un rapprochement était naturel entre ces deux puissances qui s'étaient mesurées sur le champ de bataille, et qui avaient acquis, l'une pour l'autre, une estime mutuelle, en combattant glorieusement et courageusement. (*Très-bien !*) Oui, un rapprochement était naturel entre ces deux puissances, car le continent les sépare, car elles n'ont d'ailleurs aucun point de contact, car il semble que, dans toutes les grandes questions qui intéressent le monde, elles n'ont pas d'intérêts contradictoires, et qu'elles peuvent ainsi marcher dans une confiance commune. Aussi ces sentiments d'alliance nous n'avons pas hésité, après 1856, à les cultiver et à les développer.

« Agir ainsi, Messieurs, ce n'était pas dédaigner les autres alliances, c'était uniquement en élargir le cercle, en régler l'équilibre et renouer, dans des conditions appropriées à notre temps, ces traditions nationales qui nous avaient autrefois rapprochés de la Russie.

« Oui ! ces pensées d'alliance étaient justes et vraies ; elles ont produit leurs résultats légitimes. Lorsque, obéissant à une politique traditionnelle aussi, pour protéger nos frontières menacées et un État voisin attaqué, l'Empereur a cru nécessaire de franchir les Alpes, nous avons dû à la bienveillance de cette grande puissance du nord une neutralité que comprenaient assez mal d'autres puissances moins favorables à notre entreprise et plus voisines de nous. (*C'est vrai ! — Très-bien ! très-bien !*)

« Puis, lorsque l'agrandissement pacifique de ce pays s'est opéré par l'annexion du comté de Nice et de la Savoie, l'empereur de Russie a repoussé avec énergie ces pensées surannées, vieillies, empruntées à d'autres temps, à l'aide desquelles certaines puissances ont cherché à nous menacer. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

« Enfin, lorsqu'en 1862 nous avons témoigné à la Russie le désir de lui voir reconnaître l'Italie, elle l'a fait avec un empressement dont nous lui avons été reconnaissants. Car, en établissant des rapports réguliers avec l'Italie, elle rendait à la fois les obligations de ce royaume nouveau plus impérieuses et plus faciles ; elle secondait la France dans l'œuvre d'apaisement qu'elle accomplissait à Turin. »

lonais et les trop nombreux amis de la Pologne qui ont eu des complaisances pour la cause piémontaise reconnaîtront tôt ou tard que la question polonaise a été perdue par la question italienne. Nul n'estime plus haut que nous la gloire nouvelle dont nos incomparables soldats se sont couronnés dans les plaines de la Lombardie ; mais nous ne craignons pas d'affirmer que, aux yeux de Dieu et de la postérité, cette guerre ne servira pas de contre-poids suffisant à l'abandon de la Pologne.

En outre cette postérité comprendra très-difficilement que le restaurateur de l'Empire n'ait pas cherché avant tout, en présence d'une occasion si naturelle et si légitime, à réparer les torts de l'ancienne politique napoléonienne envers la Pologne, torts voilés dans la mémoire des Polonais par une touchante et opiniâtre crédulité, mais qui n'en éclatent pas moins aux yeux de l'observateur le moins attentif des faits historiques.

Par quelle fatalité faut-il que ce soit tantôt à l'alliance, tantôt aux agressions de la France impériale que la Russie ait dû la consolidation des frontières redoutables d'où elle pèse sur l'Europe !

C'est la France, l'ancienne alliée de la Suède, qui sous Napoléon a livré la Finlande à la Russie, en vertu des conventions secrètes de Tilsitt dont les événements de 1809 ne furent que la réalisation [1].

C'est Napoléon qui s'est toujours montré prêt à sacrifier la Pologne, dès que l'occasion s'en présentait, par ses ajournements, ses hésitations, par une politique ambiguë, énigmatique, évasive, toujours égoïste, trop souvent par une complicité clandestine mais directe avec les bourreaux : et cela à l'apogée de sa gloire comme à la veille de sa catastrophe ; en 1809 quand il *approuvait que le nom de Pologne et de Polonais disparussent de l'histoire* [2] ; comme en 1813

[1] Le 20 octobre 1809, M. de Champagny, duc de Cadore, ministre des affaires étrangères de Napoléon Ier, adresse au comte Romantzow une note officielle où se trouve le passage suivant :

« L'empereur veut non-seulement ne point faire naître l'idée de la renaissance de la Pologne, si éloignée de sa pensée, mais il est disposé à concourir avec l'empereur Alexandre à tout ce qui pourra en effacer à jamais le souvenir dans le cœur de ses anciens habitants. *Sa Majesté approuve que les noms de* POLOGNE *et de* POLONAIS *disparaissent non-seulement de toutes les transactions politiques, mais même de l'histoire.* Elle engagera le roi de Saxe à se prêter à tout ce qui paraîtra tendre à ce but. Tout ce qui pourra servir à maintenir dans la soumission les habitants de la Lithuanie sera approuvé par l'empereur et exécuté par le roi de Saxe. »

[2] Instructions données, le 17 mai 1812, au duc de Vicence, citées par M. Armand Lefebvre, conseiller d'État. *Revue des Deux-Mondes,* 1er février 1857.

On ne peut pas se lasser de signaler le contraste de ces actes avec les belles paroles

quand il offrait à la Prusse tout le grand-duché de Varsovie, en déclarant que *ce projet anéantirait à jamais la Pologne.*

Il est donc trop vrai, comme on l'a très-bien établi, que vingt millions de Polonais, après avoir prodigué leur sang à Napoléon Ier, attendaient à ses genoux un mot qui leur eût rendu la vie en leur donnant une dynastie, des lois, des frontières, en donnant à l'équilibre européen une base incomparable, et à la conscience du genre humain une consolation nécessaire. « Mais c'eût été, même dans ce lointain du Nord, une barrière à sa puissance. Il aima mieux essayer d'abaisser au Kremlin un trône de plus qu'accepter de refaire un peuple... Il donna deux invasions à la France, qui en quatorze siècles n'avait pas connu ce fléau, pour n'avoir pas voulu rendre la vie à la Pologne [1]. »

Jamais l'omnipotence de l'autocratie ne s'est montrée plus aveugle, plus insensée, plus égoïste que dans cette question polonaise. Mais, quelque dévoué que je sois à la cause des gouvernements libres et par conséquent à la gloire des assemblées représentatives, je suis condamné à reconnaître que, de nos jours au moins, les corps délibérants n'ont guère mieux compris que le grand empereur les droits de la Pologne et la mission de la France.

Au Sénat, la trop fameuse formule du *chacun chez soi*, *chacun son droit*, a reparu pour être applaudie comme elle ne l'avait pas été il y a trente ans, et reparu dans la bouche même de son auteur, armé contre la Pologne de sa verve caustique et ligué contre elle avec M. de la Rochejaquelein et avec M. Proudhon, comme pour montrer que les anciens partis n'étaient pas plus incapables que les hommes nouveaux, de fournir des auxiliaires à la Russie.

Au Corps législatif, les protestations toujours généreuses et intelligentes de M. Eugène Pelletan n'ont pas rencontré sur les bancs de la chambre élective les sympathies qu'elles auraient dû provoquer ; et le plus éloquent des avocats de la cause polonaise, M. Jules Favre, a singulièrement amoindri la portée de son plaidoyer pour elle, en dé-

des plénipotentiaires de Louis XVIII au congrès de Vienne, si bien exprimées et comprises dans la lettre du prince Talleyrand au prince Metternich, du 19 décembre 1814 :

« De toutes les questions qui doivent se traiter au congrès..... la première, la plus grande, la plus éminemment européenne, c'est celle de la Pologne,... de son *antique* et *complète* indépendance..... » Paroles aussi généreuses que hardies dans la bouche d'un vaincu d'hier, a dit M. Saint-Marc Girardin ; surtout si l'on songe que, si cette Pologne avait succombé pour la France, c'était pour la France impériale, et non pour celle des Bourbons.

[1] Salvandy, *Histoire de Jean Sobieski.*

clarant que l'alliance russe était, à son avis, *infiniment désirable*, bien qu'impossible pour le moment. En quoi donc *désirable?* pourrait-on lui demander. Pour la France militaire, aggressive, conquérante : soit. Mais pour la France libérale, pour la France chrétienne, pour la France civilisatrice, émancipatrice, jamais! Le président de la Chambre, M. le duc de Morny, a été bien plus loin encore, en déclarant dans une allocution mémorable et applaudie, après avoir parlé de *rendre Rome aux Romains*, que la Russie était un pays démocratique, plus démocratique qu'aucun autre en Europe[1]. Étrange panégyrique dans la bouche d'un des plus hauts fonctionnaires de notre démocratie impériale, qui tendrait à faire d'une bureaucratie corrompue et tyrannique le synonyme de la démocratie, mais trop conforme à l'idée d'un autre duc moderne, qui a représenté la hiérarchie de nos fonctionnaires comme le seul ciment de la société française[2]. D'où il faudrait conclure que l'idéal de la démocratie se trouve en Turquie, car c'est là, encore plus qu'en Russie, que subsiste et a toujours subsisté l'omnipotence des fonctionnaires, et de plus l'égalité dans la servitude, le néant de l'individu, l'alliance naturelle, contre toute liberté, d'une multitude irresponsable avec un despote investi de la puissance spirituelle et temporelle. Autant valait répéter le propos attribué au grand-duc Constantin, pendant sa vice-royauté à Varsovie : « A quoi bon une noblesse et des bourgeois? Il ne faut qu'un empereur et des paysans! »

Tous ces débats, on le sait, n'ont abouti qu'au vote d'une adresse, plus froide encore et plus décourageante à l'endroit de la Pologne que le discours de la couronne, adresse où l'on exprime « le regret qu'on éprouverait devoir nos bons rapports avec la Russie refroidis, » et où l'on félicite l'empereur de ne pas compromettre la France « pour des causes dans lesquelles ne sont engagés ni son honneur ni ses intérêts! »

III

Il est temps, plus que temps de laisser là ces faiblesses et ces misères, de sortir de cette atmosphère brumeuse et glaciale, pour

[1] *Moniteur* du 29 novembre 1863.

[2] Cette « hiérarchie administrative, qui constitue à elle seule tout l'organisme politique de notre démocratie, et en dehors de laquelle il n'y a plus que des grains de sable sans cohésion, sans adhérence. » Discours de M. le duc de Persigny, à Saint-Étienne, le 25 août 1863.



contempler à notre aise le spectacle d'un homme de cœur, d'un vrai prince, d'un prêtre que rien n'intimide, et qui brave toutes les complications et tous les périls pour fulminer contre l'iniquité triomphante l'immortelle protestation du droit et de la vérité.

Ces belles armes de la parole et de la publicité, trop souvent prostituées au mensonge et à l'égoïsme, vont nous apparaître dans toute leur splendeur au service de la justice, de la vérité et du malheur.

Transportons-nous par la pensée à Rome, dans cette sacristie du collége de la Propagande, où, le 24 avril dernier, en la fête d'un martyr capucin, saint Fidèle de Sigmaringen, le Pape a prononcé ces paroles désormais acquises à l'histoire et dont nous reproduisons, parmi diverses versions, celle qui paraît le plus à l'abri de tout reproche d'exagération ou d'inexactitude :

« Non! je ne veux pas être forcé de m'écrier un jour, en présence du « Juge éternel : *Væ mihi quia tacui!...* Le sang des faibles et des inno« cents crie vengeance devant le trône de l'Éternel contre ceux qui le « répandent. Et de nos jours, ne voyons-nous pas aussi un sang innocent « versé dans un pays catholique, dans la malheureuse Pologne, où cette « même religion catholique, pour laquelle saint Fidelis donna sa vie, est « si cruellement persécutée? La fête d'aujourd'hui me rappelle que, de « nos jours aussi, il est des martyrs qui souffrent et meurent pour la foi... « Je me sens donc inspiré de condamner un potentat dont je ne tais le « nom en ce moment que pour le nommer dans un autre discours, et « dont l'immense empire s'étend jusqu'aux régions hyperboréennes... Ce « potentat, qui s'appelle faussement catholique d'Orient et n'est qu'un « schismatique rejeté du sein de la véritable Église, ce potentat, dis-je, « opprime et tue ses sujets catholiques, qu'il a poussés par ses rigueurs « à l'insurrection. Sous prétexte de réprimer cette insurrection, il extirpe « le catholicisme, il déporte des populations entières dans les contrées les « plus septentrionales, où elles se voient privées de tout secours reli« gieux, et les remplace par des aventuriers schismatiques. Il persécute « et massacre les prêtres, il relègue les évêques au fond de son empire, « et, tout hétérodoxe et schismatique qu'il est, il ose encore dépouiller « de sa juridiction un évêque légalement institué par moi. Insensé (*stolto*)! « Il ignore qu'un évêque catholique, sur son siége ou dans les catacombes, « est toujours le même, et que son caractère est indélébile.

« Et que personne ne dise qu'en m'élevant contre le potentat du Nord « je fomente la révolution européenne; je sais bien distinguer la révolu« tion socialiste du droit et de la liberté raisonnables, et, si je proteste « contre lui, c'est pour soulager ma conscience.

« Prions donc le Tout-Puissant d'éclairer le persécuteur du catholicisme

« et de ne pas abandonner les victimes qui, condamnées par lui, périssent « au milieu des déserts glacés sans avoir le moyen de se réconcilier avec « Dieu. »

En prononçant ces paroles, le Souverain Pontife, nous dit un témoin oculaire, était sublime à voir. Sa magnifique voix avait atteint un diapason formidable. Elle tonnait. Se soulevant sur son trône, il semblait de son bras étendu lancer une foudre invisible; la sainte colère qui le remplissait avait empourpré son front, sous sa couronne de cheveux blancs, et transfiguré ses traits. Ce vieillard désarmé était là seul debout au milieu de l'Europe dégénérée et prosternée devant la Russie, seul en face de la prétendue Sainte-Alliance que le czar voudrait reconstituer, et au moment où la diplomatie européenne s'épuise en ménagements et en adulations pour le potentat moscovite, seul il demandait compte du sang de la Pologne. Les auditeurs, parmi lesquels on comptait quatorze cardinaux et un archiduc d'Autriche, semblaient étonnés de ce mépris pour les calculs de la politique en présence du devoir, de cette majesté presque divine de l'homme qui est le suprême interprète de la vérité. A l'étonnement, au frisson involontaire qui circula dans l'assemblée, succéda bientôt un enthousiasme que le respect seul rendit muet [1].

J'ai trop aimé, trop servi la Papauté pour éprouver le besoin de la flatter ou de professer cette sorte de dévotion idolâtrique à la personne des Papes qui rappelle le culte des courtisans de Louis XIV pour leur maître. Mais je me crois autorisé à dire, avec calme et sincérité, que le Pape Pie IX a écrit, en ce jour du 24 avril dernier, une des plus belles pages de la glorieuse histoire des vicaires de Jésus-Christ. Je le remercie humblement, comme catholique et comme homme, d'avoir ainsi honoré notre foi et sa divine autorité. Je le remercie d'avoir montré un cœur plein de courage et de pitié, c'est-à-dire de ce qui manque le plus aux rois et, disons-le sans détour, aux hommes de notre temps. Ils ne sont pas méchants ou du moins pas si méchants qu'on le dit; mais ils n'ont ni courage ni pitié : ni courage contre les triomphes du mal, ni pitié pour les victimes et les vaincus de ces odieux triomphes.

Trop souvent aussi les actes les plus légitimes et les plus généreux ne récoltent que l'injustice et la calomnie; témoin les invectives

[1] Correspondance du 27 avril, dans la *Gazette du Midi*.

des apologistes attitrés de la Russie dans la presse prétendue libérale, contre Pie IX, qu'ils représentent tantôt comme en proie à une *exaltation fébrile et maladive*, à une colère qui exclut tout raisonnement[1]; tantôt comme le chef d'une grande conspiration absolutiste et d'une *trame moyen âge*[2] pour réaliser la théocratie *appuyée sur la féodalité !*

A défaut de tout autre sentiment, ces risibles calomnies et ces stupides injures suffiraient pour imposer à tous les catholiques le devoir de proclamer, par tous les moyens possibles, leur adhésion au grand acte de Pie IX.

Aux cœurs tièdes et aux esprits sceptiques qui demandent s'il a bien fait, il faut répondre hardiment : Oui. A ceux qui disent encore : Pourquoi ce langage violent et inusité ? il faut être prêt à citer les arguments invincibles qui justifient et les paroles et la conduite du chef de l'Église. Il faut savoir rappeler à une époque oublieuse et frivole ce qui s'est vu, ce qui s'est fait au grand jour, à nos portes, à deux pas de nous, au vu et au su du monde, encore grâce à nos télégraphes et à nos chemins de fer.

Mais d'abord il faut constater que Pie IX est, avant tout, dans cette question polonaise, fidèle aux antécédents de ses prédécesseurs. Pie IX suit la trace glorieuse de ce grand Clément XIII[3], qui seul, parmi les potentats de l'Europe au dix-huitième siècle, protesta contre les spoliateurs de la Pologne, tandis que Voltaire, on ne saurait assez le répéter, les encourageait et les encensait avec tous les raffinements d'une basse adulation et tous les paroxysmes d'une rage acharnée contre la nation catholique qu'il s'agissait d'effacer du rôle des vivants.

Pie IX renouvelle en outre et confirme la noble attitude de Grégoire XVI, qui sut, le premier parmi les souverains du dix-neuvième

[1] *Le Nord.*

[2] *L'Indépendance belge*, du 2 mai 1864. Ce même journal déclare, dans son numéro du 18 mai, que « l'insurrection aristocratique qui depuis quinze mois désole la « Pologne n'est autre chose qu'une vaste conspiration de l'élément absolutiste contre « *le parti libéral européen.* » Voilà, on en conviendra, un parti libéral bien servi, bien honoré, et surtout bien renseigné !

[3] On trouve dans l'Appendice un document curieux : c'est l'*Invito sacro* par lequel le cardinal vicaire de Clément XIII prescrivait, au nom du Pape, en 1767, des prières et une procession pour la Pologne, en termes presque identiques à ceux employés un siècle plus tard par le cardinal vicaire de Pie IX. Quant aux magnifiques lettres de Clément XIII à tous les souverains catholiques contre le partage de la Pologne, il faut en lire le texte dans le livre du P. Theiner sur les *Vicissitudes de l'Église catholique en Pologne et en Russie*. Paris, 1841, Bray.

siècle, tenir tête à l'empereur Nicolas, et qui fut le seul à lui rappeler, par son allocution de 1842 et dans une entrevue célèbre, ses devoirs envers le peuple polonais. Pie IX ne fait enfin que persévérer dans la voie où il est entré depuis longtemps et dont il a déjà marqué les glorieuses étapes dans son allocution du 6 mars 1863 pour la préconisation des évêques polonais; dans sa lettre à l'empereur Alexandre II, du 22 avril 1863; et enfin dans les prescriptions relatives à la procession du 31 août dernier à l'intention de *la malheureuse Pologne*[1].

L'histoire émue redira jusqu'à la dernière postérité ces nobles efforts de la plus grande force morale qui subsiste sous le soleil. Aucun sophisme, aucun mensonge, aucune ingratitude ne parviendra à effacer de la mémoire des hommes ce contraste saisissant de l'intrépide et persévérante sympathie des Papes pour une nation opprimée avec l'abandon ou l'hostilité qu'elle a rencontrée chez les philosophes du dix-huitième siècle comme chez les politiques du dix-neuvième.

Pie IX n'a fait d'ailleurs qu'exprimer ou sanctionner le sentiment intime et ardent de tous les catholiques, ainsi que le témoignent les nombreuses manifestations émanées, avant comme après le signal qu'il en a donné, de nos évêques les plus éminents, de nos plus éloquents prédicateurs, de tous les écrivains catholiques sans exception. Les catholiques, si divisés sur toutes les questions politiques, historiques et autres, sont unanimes en ce qui touche à la Pologne. Ils reconnaissent dans cette nation, qui s'offre en holocauste pour la rédemption temporelle de la société moderne, tous les caractères du martyre[2].

[1] Voir le texte de ces documents dans l'Appendice.

[2] Rappelons ici, à l'appui de cette unanimité, diverses lettres pastorales ou documents analogues sur les droits et les malheurs de la Pologne, émanés du cardinal archevêque de Bordeaux, des évêques de Nîmes, d'Autun, d'Orléans, de Rodez, etc. Citons au premier rang des défenseurs de la Pologne tous nos principaux prédicateurs, avec bien d'autres écrivains ecclésiastiques : le P. Gratry, le P. Félix, l'abbé Perreyve, le P. Perraud, le P. Lescœur, l'abbé Guthlin, l'abbé Ansault, etc.; et parmi les écrivains laïcs, plusieurs des rédacteurs du *Monde*, de la *Gazette de France* et du *Journal des Villes et des Campagnes*. On pardonnera les omissions involontaires qui peuvent être remarquées dans cette rapide énumération. En outre, la différence des opinions politiques ou religieuses ne doit pas nous faire oublier, en parlant des champions de la cause polonaise, que la *Revue des Deux-Mondes*, *l'Opinion nationale*, *le Temps* et *le Siècle* lui ont prêté un concours aussi persévérant qu'énergique par la plume si souvent pathétique et éloquente de MM. Lanfrey, Anatole de La Forge, Ch. de Mazade, Élias Regnault.

Comment d'ailleurs cette sympathie manquerait-elle à un pays où les éléments les plus naturellement révolutionnaires se transforment et s'épurent sous l'influence des traditions nationales et religieuses, où les soldats de Garibaldi, enrégimentés sous le drapeau de l'insurrection, combattent et meurent comme de pieux chrétiens, comme d'humbles et fervents Croisés [1] ?

Et cependant on ne saurait regarder comme inutile ou superflu le soin que le Pape a pris, dans sa dernière improvisation, de distinguer la cause polonaise de la cause révolutionnaire [2], puisque certains esprits, opiniâtrément aveugles, s'obstinent à ne voir dans le peuple polonais que le complice ou l'instrument de ce qu'ils appellent la révolution universelle. Jamais erreur ne fut plus étrange et plus inexcusable.

Il y a des révolutions légitimes et nécessaires; il y en a plus souvent encore d'insensées, de coupables et d'inutiles. Mais la Pologne n'est pas plus responsable des unes que des autres. Elle n'a de commun avec la révolution que d'en être la victime. C'est la Russie, et non la Pologne, qui est la vraie révolutionnaire et qui est en train d'accomplir la révolution la plus inique et la plus atroce que les hommes aient jamais connue, une révolution qui s'appelle la suppression d'un peuple! La Pologne n'a jamais ni renversé un pouvoir légitime ou national, ni envahi une nation voisine. Son histoire est peut-être la seule au monde où il ne se trouve ni attentat contre la personne d'un roi, ni guerre de religion. Au moment où la France

[1] Voici, par exemple, la lettre qu'écrivait à Garibaldi lui-même un de ses anciens officiers, Bechi, fait prisonnier par les Russes et fusillé par eux :

« Wloclawek, 16 décembre 1863.

« Mon bon général,

« Quand vous recevrez ces lignes, je serai devant Dieu. Je meurs fusillé par les Russes, et je meurs en vrai soldat italien. Adieu, mon général; que votre puissante protection s'étende sur ma veuve et sur mes deux jeunes enfants. J'ai seulement huit heures à vivre; je vais me réconcilier avec Dieu, et ensuite j'aurai cessé de souffrir.

« Je suis pour la dernière fois votre serviteur et ami, BECHI. »

(Cité dans *l'Opinion nationale*, février 1864.)

[2] Sur ce point les termes du texte que nous avons cité plus haut ne diffèrent que pour la forme de celui qui, d'abord publié dans *la Patrie*, a été plus répandu. Voici le texte de la *Gazette du Midi* : « Que personne ne dise qu'en m'élevant contre le « potentat du Nord, je fomente la révolution européenne : je sais distinguer la révo- « lution socialiste du droit et de la liberté raisonnable. » Voici celui de *la Patrie* : « Nous savons bien faire une différence entre la révolution sociale et les légitimes « droits d'une nation qui lutte pour son indépendance et pour le salut de la religion. »

laissait aboutir la grande rénovation de 1789 à la Terreur, la Pologne, par sa constitution du 3 mai 1791, devançait ou atteignait, en établissant une monarchie héréditaire et parlementaire, les résultats acquis par la douloureuse expérience des peuples les plus éclairés. Aujourd'hui même, après tant de catastrophes et de désespoirs, aujourd'hui que la direction du mouvement insurrectionnel a passé des mains de l'aristocratie à celles de la petite noblesse, qui répond à ce qu'on appelait bourgeoisie chez nous, l'esprit révolutionnaire n'exerce aucun ascendant et ne vient ni troubler ni souiller aucun dévouement.

On peut dire hardiment qu'il n'existe en Pologne ni une idée, ni un instinct, ni une institution révolutionnaire [1]. Si les révolutionnaires du reste de l'Europe sympathisent avec elle, cette sympathie dont il faut les louer fait plus honneur à leur cœur qu'à leur logique. Mais ce qui ne fait honneur ni à la logique ni au cœur de certains conservateurs plus ou moins religieux, c'est le soin qu'ils prennent de chercher un prétexte à leur inhumaine indifférence dans la prétendue complicité des Polonais avec la révolution européenne. Il ne s'agit pas même en Pologne d'une nationalité nouvelle à créer ou à reconnaître ; il s'agit d'une des nationalités les plus anciennes et les plus indélébiles de l'Europe, qui n'a jamais cessé d'exister en fait ni en droit, et qui réclame avec une invincible obstination son indépendance confisquée.

Quelques jours avant son allocution sur la Pologne, le Souverain Pontife avait dit à l'empereur du Mexique, en lui donnant la communion dans la chapelle du Vatican : « *Grands sont les droits du peuple*, « *et il faut les satisfaire ; mais plus grands et plus sacrés encore* « *sont les droits de l'Église*, épouse sans tache de Jésus-Christ qui « nous a rachetés au prix de son sang, de ce sang qui va rougir vos « lèvres. »

Or, de ces droits de l'Église, le plus beau assurément est celui de dire la vérité, de défendre la justice et l'innocence. C'est celui qu'a revendiqué Pie IX, avec une intrépide constance et le plus généreux oubli de ses propres dangers, en présence d'une série de crimes sans

[1] Voir à ce sujet un écrit remarquable, intitulé *la Pologne et la cause de l'ordre* (Paris, décembre 1863), et, dans un tout autre esprit, la lettre de M. de Rolland, du 16 juillet 1863, insérée dans *le Progrès* de Lyon, qui cherche à démontrer que l'insurrection polonaise est entre les mains de ce qu'il appelle la réaction et s'est condamnée à une ruine certaine en désavouant Mieroslawski et l'idée révolutionnaire.

pareils dans l'histoire et qui infligent un affront ineffaçable à la civilisation contemporaine.

IV

Car ce qui s'accomplit aujourd'hui en Pologne, on l'a dit avec raison, c'est la destruction virtuelle de la civilisation européenne. Ce respect de la vie, de la dignité humaine, de la liberté civile et individuelle qui distingue partout les peuples civilisés des sauvages, est aujourd'hui effrontément foulé aux pieds dans toute la Pologne et la Lithuanie[1] par les ordres et les agents d'un souverain qui se dit conservateur, par les bras d'un peuple qui se croit religieux et monarchique.

Tout Polonais peut aujourd'hui s'écrier, comme le preux Écossais, dans *Macbeth,* à la vue de sa patrie ensanglantée :

> Bleed, bleed, poor country !
> Great tyranny, lay thou thy basis sure,
> For goodness dare not check thee[2] !

Les supplices et les tortures dont on trouve en frémissant le récit dans les annales des peuples barbares, ou de ces tyrans de l'Orient et de Rome, que Bossuet appelle si bien les *monstres du genre humain*, tout cela se retrouve et se reproduit contre ce peuple vivant, ce peuple de chrétiens, de frères, d'alliés, qui a donné tant de soldats à la France. Tout cela s'accomplit et se continue avec un degré de

[1] La question si importante de l'union de la Pologne et de la Lithuanie mériterait d'être traitée à part. Elle remonte à la sainte et héroïque reine Hedwige, morte en 1399, et depuis lors elle offre l'exemple unique dans l'histoire de deux nations indissolublement unies pendant cinq siècles par le seul fait de leur libre arbitre et sans que la conquête étrangère ait pu anéantir l'œuvre de la liberté et de la spontanéité nationale. Nous ne pouvons qu'indiquer ici, sur ce grand sujet, *la Pologne et ses frontières*, par le marquis de Noailles, et divers travaux de M. Élias Regnault.

[2] « Coulez, coulez, sang de ma pauvre patrie ! Et vous, tyrans, creusez aussi avant que vous voudrez les fondations de votre empire ; car la vertu n'ose plus vous brider. » J'emprunte cette citation au beau livre que M. Rio vient de publier sur Shakespeare, et dont je recommande la lecture à tous les amis de la Pologne et de la vérité : car ils y verront ce merveilleux poëte éclairé d'un jour tout nouveau et restitué, par des arguments irréfutables, au groupe des purs génies qui ont préféré à la fortune et au succès la pitié, la justice, les religions persécutées et les causes vaincues.

raffinement dû au progrès moderne qui en fait peser tout le poids et le tranchant sur l'âme même du pays, sur sa religion, sur son esprit public, sur tout ce qui représente l'intelligence et la conscience nationales.

Ce que la Terreur avait à peine osé rêver, dans le paroxysme de la fureur et de l'invasion, quand elle égorgeait Lavoisier et Chénier, Malesherbes et Bailly, le gouvernement impérial de la *sainte Russie* n'hésite pas à le pratiquer de sang-froid, lentement, savamment, d'une main toujours occupée à empoisonner les plaies de sa victime pendant qu'elle tend l'autre à l'Europe dupée et déshonorée. Il s'agit d'y supprimer, d'y détruire toutes les classes supérieures et libérales. Pour anéantir l'élément polonais dans les provinces occidentales de l'empire, la Russie ne veut y laisser ni prêtres, ni médecins, ni savants, ni magistrats, ni artistes, ni étudiants, ni négociants, ni hommes de loi, ni industriels, ni fermiers, ni propriétaires indépendants. Elle veut surtout extirper cette admirable classe de la petite noblesse qui constitue le cœur de la nation, ces soldats laboureurs si bien personnifiés par Kosciuszko qui était un des leurs. Il faut les remplacer par des Moscovites ou des Allemands; il faut décapiter le pays et la nation en ne laissant debout qu'un tronc stérile et découronné.

Nulle avanie, nulle vexation, nulle humiliation n'est épargnée à ceux qu'il faut pousser à bout jusqu'à la révolte ou à la conspiration, afin de pouvoir sévir sans merci contre des criminels, après avoir rendu la vie publique et même domestique impossible à ceux qui voudraient n'être que citoyens. Il y a plus de trente ans, un grand poëte, Adam Mickiewicz, resté grand et cher à son peuple, malgré de bizarres aberrations, a tracé, dans une élégie trop peu connue, le programme des angoisses qui attendent tout Polonais depuis le berceau et qu'il avait lui-même traversées :

A UNE MÈRE POLONAISE.

« O mère polonaise ! lorsque l'éclair du génie brille aux paupières de ton fils, que l'antique valeur et l'antique fierté de sa race font une auréole à sa jeune tête, lorsque, fuyant les amusements de ses camarades, il s'en va chez le vieillard qui lui chante les airs de la patrie ; ou bien, si, le front baissé, il écoute pensif les histoires des aïeux; ô mère polonaise, préserve ton enfant de ces jeux redoutables ! Cours plutôt te jeter à deux

genoux devant l'image de la Vierge des douleurs, et regarde le glaive qui déchire son sein, car le sort va te frapper d'une atteinte aussi cruelle. Oui, tandis que la paix fera refleurir et prospérer le monde entier, ton fils est appelé à des combats sans gloire, au trépas du martyr, sans espoir de résurrection. Ordonne-lui donc d'aller méditer dans la caverne solitaire ; étendu sur la paille, de respirer une vapeur moite et glacée, de partager sa couche avec l'immonde reptile. Là, qu'il apprenne à déguiser ses joies et ses colères, à creuser sa pensée comme un abîme, à rendre ses discours mystérieux et funestes comme la contagion, à se composer, comme le serpent, un maintien de froideur et d'humilité. Le Sauveur, parmi les enfants de Nazareth, portait déjà la croix sur laquelle il a sauvé le monde. O mère polonaise ! songe à n'amuser ton enfant qu'avec les instruments de ses supplices futurs.

« Que ses mains s'accoutument à la chaîne, qu'elles apprennent à traîner l'infâme tombereau, que son front ne pâlisse pas devant la hache de l'exécuteur et ne rougisse point à l'aspect de la corde. Car il n'ira pas, comme les guerriers d'autrefois, arborer la victoire sur les murs de Solyme, ni comme les soldats du drapeau tricolore, creuser le sillon de la liberté, l'arroser de son sang. Un espion ténébreux le provoquera au combat ; il lui faudra combattre devant un tribunal parjure, son arène sera le cachot souterrain, un ennemi tout-puissant sera son arbitre et son juge.

« Vaincu, l'arbre desséché de la potence sera son monument funèbre. Pour toute gloire, pour toute immortalité, il aura les larmes si vite essuyées d'une femme, et les longs entretiens nocturnes de ses concitoyens. »

Cette élégie s'est trouvée être à la fois une histoire et une prophétie. Elle résumait dès 1830 ce que la jeunesse polonaise avait déjà enduré, ce qu'elle devait endurer encore et tant que durera la domination moscovite. Mais en justifiant cette poésie qui a été une dénonciation non moins qu'une lamentation, la domination russe a atteint le cœur humain dans ce qu'il a de plus intime et de moins impunément vulnérable. Elle a ainsi armé contre elle-même deux forces qui sont le plus souvent étrangères aux mouvements politiques des temps modernes, les femmes et les prêtres[1]. Elle a porté ses mains homicides jusque sur ces assises fondamentales de la nature humaine que Dieu permet quelquefois aux tyrans de méconnaître et d'écraser, mais jamais d'anéantir.

Je sens qu'ici il faut parler vite et peu. Il faut courir à grands pas à travers ces régions sombres, sanglantes, enflammées. Et ce-

[1] « Les prêtres et les femmes ! voilà ce qui entretient l'insurrection en Lithuanie. » Mot du général Mourawieff, cité dans la correspondance du *Temps* du 8 octobre 1863.

pendant il faut bien constater en passant comment on respecte en Pologne, sous le régime moscovite, ce fameux programme en trois articles : « *la religion*, *la famille*, *la propriété*, » qui a servi de drapeau à tous les conservateurs de l'Europe après la catastrophe de 1848, et qui a été invoqué partout pour justifier les victoires ou les exigences de l'ordre public et de la monarchie.

La religion ! Ici le témoignage du Pape, chef et juge suprême des intérêts religieux de la chrétienté catholique, est à la fois le plus compétent et le plus irréfragable de tous. On sait qu'il a reçu des sources les plus authentiques un ensemble de détails d'une gravité inouïe et d'une portée capitale qui démontrent un plan suivi de longue main pour décatholiciser la Pologne. De là ce cri de l'âme qui a ému et stupéfait l'Europe. Mais, en dehors de ces détails qu'il se réserve sans doute de rendre publics, le monde entier est déjà informé, et nul mortel ne peut plus se prétendre ignorant des attentats quotidiens contre la religion nationale des Polonais : leurs églises fermées ou profanées; leurs monastères violés ou confisqués; leurs prêtres déportés ou pendus; leurs évêques emprisonnés, exilés et même destitués de leurs fonctions spirituelles par l'autocrate; des millions de paysans lithuaniens poussés par la violence dans le schisme, comme l'avaient été des millions de paysans ruthènes sous Catherine II; en un mot, tous les sacriléges et toutes les persécutions désormais dénoncés à l'Europe et à l'histoire par un auguste et irrécusable témoignage.

La famille ! Elle est frappée chaque jour, par le poing de l'oppresseur, dans ce qu'elle a de plus sacré et de plus inviolable, dans la femme et l'enfant. L'enfance n'est pas seulement atteinte dans son âme, dans les premières lueurs de son intelligence, confisquée au profit de la tyrannie étrangère par un système qui tarit et qui corrompt toutes les sources de l'enseignement public et privé. Elle est appréhendée au corps; elle est associée aux supplices et aux tortures de ses parents; elle est condamnée à grossir de ses rejetons inoffensifs ces bandes de condamnés innocents, ces longues files de proscrits qui vont peupler la Sibérie, qui semblent renouveler en plein dix-neuvième siècle, au profit d'une tyrannie étrangère, le spectacle de ces migrations de peuples dont l'ère barbare avait le monopole. Une indiscrétion du journal officiel de Wilna, en publiant les clauses de l'adjudication des vêtements destinés aux déportés[1], a fourni la

[1] L'adjudicataire des vêtements destinés aux déportés du gouvernement de Wilna

preuve toute récente et du reste superflue de l'habitude prise par les Russes d'enlever les enfants polonais au-dessous de douze ans, pour les déporter dans les provinces moscovites et les y façonner à leur aise aux mœurs et aux croyances de la servitude.

Et les femmes! Ici la plume s'arrête; car, ainsi qu'il est dit dans le manifeste du gouvernement national[1], en ce qui touche à l'honneur et à la pudeur des femmes, il y a des misères qui se dérobent à la plainte, parce que la plainte elle-même fait rougir de honte la victime. Mais on peut les deviner, ces misères, et il faut les flétrir à jamais, en rappelant les excès, les opprobres, dont une soldatesque brutale, qui n'écoute plus même ses officiers, a souillé les campagnes et les villes polonaises. On peut deviner ce qu'ils se permettent au loin d'après cette inqualifiable ordonnance de la police de Varsovie qui prescrivait d'emmener toute femme vêtue de deuil dans les corps de garde ou dans les casernes, et de l'y retenir dans la compagnie des soldats moscovites jusqu'à l'acquittement de l'amende imposée; — car, on le sait, le deuil porté par les femmes est devenu un acte de haute trahison, un crime qui entraîne des pénalités aussi sauvages qu'impunément outrageantes.

Cette armée russe, qui compte dans ses rangs tant de braves gens, tant de vaillants officiers, au dire des nôtres, si bons juges quand il s'agit de ceux avec qui ils ont croisé le fer; cette armée russe, tant est contagieuse l'infecte atmosphère du despotisme! produit des généraux capables de promulguer et d'exécuter des dispositions pénales contre les doublures des chapeaux et les parasols des dames[2]. Ces vexations puériles n'exciteraient que le sourire, si on ne savait qu'elles ont précédé ou accompagné des horreurs, de véritables horreurs; si

fournira.... 3° *Pour les enfants au-dessous de douze ans :* 200 mouchoirs de drap, 200 chemises, 30 pantalons, 500 caleçons, 200 pelisses, 200 vestes, 100 paires de souliers, 100 paires de bottines, etc. *Courrier de Wilna* du 18 décembre (1er janvier) 1864, n° 148.

[1] Décembre 1863.

[2] Voici, d'après le *Journal officiel de Varsovie*, le texte de l'ordonnance russe relative aux vêtements de deuil :

« 1° Le deuil et, en général, tous les signes révolutionnaires dans les vêtements, formant une manifestation criminelle, doivent être déposés;

« 2° Les femmes, sans distinction de classe, de profession ou d'âge, qui, à partir du 10 novembre, se montreraient en habits de deuil, seront arrêtées et conduites au bureau de police, où elles seront retenues jusqu'à ce qu'elles aient payé l'amende fixée ci-après;

« 3° Il n'est permis de porter des vêtements de deuil qu'aux femmes qui les prennent à la suite de la mort de leur *père*, *mère* et *mari*, à condition d'obtenir

on n'avait pas les noms de celles qui, pour avoir soigné les blessés ou préparé de la charpie, ont subi la fustigation sous les mains de misérables qui joignaient ainsi la torture à l'outrage.

Mais à côté de celles que l'on dépouille, que l'on flagelle, que l'on outrage dans leur innocence et leur honneur, quelles sont ces autres Polonaises que l'on aperçoit en costume de bal, couvertes de pierreries, de dentelles? A quelle fête vont-elles, la tête parée de fleurs et l'œil voilé de larmes? Où elles vont! Elles vont au bal *par ordre* dans les hôtels somptueux des gouverneurs russes et le long des rues *spontanément* illuminées par la police russe. Elles vont à ces véritables *bals de victimes* organisés avec un raffinement atroce d'ironie et de cruauté par les autorités russes, à Varsovie comme

d'ici au 10 novembre une permission du chef de la police, qu'elles devront porter sur elles.

« Les femmes allant à pied en habits de deuil payeront une amende de 10 roubles. Celles qui ne pourront payer subiront la peine d'emprisonnement.

« Les femmes allant en habits de deuil dans les voitures à elles ou non louées seront conduites aux casernes de Mirow, où la voiture et les chevaux resteront jusqu'au payement d'une amende de 100 roubles par personne.

« Les femmes en habits de deuil dans des voitures louées payeront 15 roubles chacune. Les voitures louées, fiacres et omnibus dans lesquels ces femmes seront arrêtés, seront conduits aux casernes de Mirow. Les propriétaires de ces voitures payeront 10 roubles pour chaque femme vêtue de deuil; leurs voitures et chevaux seront retenus jusqu'au payement de l'amende; les conducteurs et cochers subiront des peines de police.

« Les fonctionnaires dont les femmes et les enfants seront arrêtés en habits de deuil perdront, outre les amendes ci-dessus, un mois de leurs appointements. Les fonctionnaires en retraite perdront un mois de leur pension.

« Varsovie, le 27 octobre 1863.

« *Signé* LEWCHINE, *major général.* »

Le journal officiel du 2 novembre 1863 publie en outre l'avis suivant :

« En raison de l'ordonnance publiée dans la *Gazette de police* du 27 octobre, qui a défendu de porter des habits de deuil à partir du 10 décembre prochain, on fait savoir qu'à partir de ce jour les prescriptions suivantes devront être observées concernant les vêtements des femmes :

« Le chapeau doit être de couleurs diverses; quand il sera noir, il devra être orné de fleurs ou de rubans, mais non blancs. Les plumes blanches ou noires sur des chapeaux noirs sont interdites. Des capuchons noirs ne peuvent être portés qu'avec une doublure de couleur, mais non blanche.

« Sont prohibés : les voiles noirs, les gants noirs, les parasols noirs ou noirs et blancs, les châles, mouchoirs et cravates noirs, les habits noirs ou noirs et blancs. Les manteaux, bournous, pelisses, paletots et autres pardessus pourront être noirs, pourvu qu'il n'y ait pas de blanc avec.

« Varsovie, le 2 novembre 1863. « *Général* LEWCZYN. »

dans toutes les villes de la Lithuanie, peuplés par une foule captive et désespérée, et qu'il est défendu même de critiquer sans encourir une sévère responsabilité[1] ! Malheur à celle qui refuse une invitation ou qui, après l'avoir acceptée, s'abstient de danser! Elle payera la rançon de son impertinence à la première occasion qui se présentera de la frapper dans sa personne ou dans celle de ses proches. Quoi! femme intraitable et séditieuse, vous pleurez! Et qui donc? votre mari incarcéré? votre frère déporté? votre enfant exilé? vos amis, vos proches morts les armes à la main? la liberté trahie, votre patrie opprimée, désolée, dévastée? Il vous déplaît de sourire, de vous parer, de danser au milieu de ces larmes et de ces tombes? Vous ignorez donc que, sous cette conquête pire que celle des Huns, que sous cette tyrannie renouvelée de celle des Césars, la joie est un devoir, la douleur une licence et le deuil une révolte?

Mais ne sont-elles pas encore plus à plaindre, celles qui doivent peupler, non plus les salles de bal des commandants russes, mais les convois immenses qui alimentent les armées de la déportation? Ni l'âge, ni le rang, ni la maladie, ni ces touchantes infirmités de la mère de famille que le bourreau lui-même, dans tous les pays chrétiens, est condamné à respecter[2], rien n'arrête ici les pourvoyeurs de la Sibérie. Les jeunes filles de quinze ans figurent à côté des mères, des aïeules d'insurgés absents[3]. Éveillées au milieu de la nuit, entraînées à travers les rues par les sbires, sans avertissement, sans interrogatoire, sans enquête, sans jugement, la plupart à peine couvertes d'un léger vêtement, quelquefois soumises à des fouilles et à des visites corporelles d'une indécence inexprimable[4], ces femmes

[1] Expression du chef de police Kalinski, cité dans *le Temps*. Voir, dans ce journal, toute l'intéressante et poignante correspondance des frontières de Pologne, du 23 décembre 1863.

[2] Par exemple, la comtesse Sierakowska, veuve d'un officier pendu, déportée au fond de la Russie, par ordre de Mourawieff, après le supplice de son mari et au moment où elle allait devenir mère. (*Journal de Posen*, sous la date de Wilna, le 31 octobre 1863.)

[3] Lettre de Varsovie du 29 novembre 1863, dans *le Journal des Débats*, et du 8 novembre, dans *la Gazette nationale* de Berlin.

[4] Voir dans la correspondance spéciale et très-authentique du *Monde* (13 décembre 1863) le récit des infamies commises sur madame Huwalt, âgée de trente ans, femme d'un employé compris dans un convoi de deux cents déportés pour la Sibérie, expédié de Wilna, le 6 décembre, par ordre de Mourawieff, dénoncée pour avoir reçu chez elle deux insurgés blessés; condamnée par conseil de guerre à quatre ans de travaux forcés, et son mari à la Sibérie; après quatre mois de cachot, amenée devant la commission militaire composée d'officiers de la garde. Ils ordonnent de procéder

vont grossir le funèbre cortége des transportés et s'entasser dans les wagons du chemin de fer qui l'entraîne vers ces immenses et lointaines régions, vers cet Orient d'où l'on ne revient pas.

Mais à part même des circonstances monstrueusement aggravantes du sexe, de l'âge, de la maladie, se figure-t-on quelque chose de plus inique et de plus indigne que ces déportations en masse appliquées même à des hommes, à des jeunes gens, à d'honnêtes gens dont le crime, l'unique crime est d'avoir aimé leur patrie ? S'imagine-t-on au cœur de l'hiver, par ce froid intense, dont nos climats tempérés ne nous donnent pas une idée, des centaines de victimes, appartenant aux classes aisées ou élevées de la société, enlevées, toujours la nuit, à leur famille, à leurs amis, sans qu'on leur dise ni ce qu'ils ont fait, ni où on les mène ? Ils disparaissent de la terre des vivants, de la terre de leurs aïeux, du foyer d'où on les arrache par bandes de cinq à six cents, la tête rasée, les fers aux pieds, vêtus d'un ignoble sarrau gris-noir. On les entend passer à travers l'obscurité, dans cette capitale conquise, où il est défendu de sortir la nuit. Avant l'aube ils sont déjà partis. Au moment où le convoi s'ébranle, on entend parfois entonner l'hymne de la prière nationale : *Grand Dieu, qui aimais naguère la Pologne.... rends-nous la patrie, rends-nous la liberté!* Quelques-uns osent crier leur nom au hasard pour voir si quelque voix amie se trouvera là et leur jettera un dernier adieu. D'autres, plus heureux, entendent des sanglots étouffés, ils ont aperçu une femme, une mère, qui a bravé toutes les prohibitions, tous les dangers pour saisir un regard, une larme de son mari, de son enfant, agenouillée au bord de la voie ou aux approches de la gare [1]. Car il y a des gares, des embarcadères, des voies de fer, des convois et des locomotives pour servir de véhicules à ces infamies, pour dérober avec la rapidité de l'éclair

en leur présence au changement de costume de la condamnée. On lui arrache ses vêtements chauds, son scapulaire, et, en plein jour et sous leurs yeux, sa chemise pour la remplacer par la chemise de grosse toile des forçats. Pour chaussure on lui met une paire de grandes bottes sans bas, et on la couvre de l'ignoble capote munie d'une pièce jaune sur le dos. Ainsi costumée, elle est conduite avec les autres déportés, à travers les rues de Wilna, jusqu'à l'embarcadère. Ses deux enfants sont pris par la police pour être élevés dans la religion orthodoxe. De pareils traits ne s'inventent pas.

[1] Correspondance de Varsovie dans *le Journal des Villes et des Campagnes*, du 8 novembre 1863, sur les deux convois, l'un de quatre cents déportés, et l'autre de six cents, expédiés de cette ville le 16 et le 25 novembre. L'*Aigle blanc*, de Zurich, du 14 mai dernier, affirme qu'il part encore maintenant *chaque semaine* de Varsovie un convoi de déportés destinés, soit à la Sibérie, soit aux forteresses russes.

toutes ces victimes à l'œil de l'observateur étranger, pour les aller enfouir là-bas, bien loin, hors de portée de la mémoire et de la compassion des hommes !

Où trouver rien de plus poignant, de plus répugnant que tous ces perfectionnements de notre civilisation ainsi prostitués au service de cette barbarie ?

Pourtant, ne les maudissons pas, ces inventions, car elles allégent certainement le sort d'une fraction des victimes. Mais d'une fraction seulement : car avec le système de la déportation en masse, tel qu'il est pratiqué impunément par les Russes en Pologne et surtout dans les provinces lithuaniennes, le seul chemin de fer qui marche de Varsovie vers l'intérieur de l'Empire ne saurait suffire. La grande masse des déportés est donc acheminée vers la Sibérie *à pied* et par bandes, en proie à toutes les avanies, à toutes les brutalités des gardes, absolument comme les chaînes de nos galériens d'autrefois, ou plutôt encore comme ces convois d'esclaves que l'on amenait autrefois du fond de l'Afrique pour assouvir la cupidité des négriers et des trafiquants de chair humaine. Par quel mystère de faiblesse et d'iniquité ces attentats, que la chrétienté unanime a prétendu abolir sur le sol de Guinée, les laisse-t-elle se produire impunément en pleine Europe et en plein dix-neuvième siècle ?

En dehors des insurgés, des accusés ou des suspects du royaume de Pologne proprement dit, et sans parler des quarante-cinq mille familles de *ci-devant gentilhommes*, transplantées sous Nicolas au Caucase, on évalue à deux cent cinquante mille au moins le chiffre des personnes appartenant à la petite noblesse, c'est-à-dire à la classe moyenne, de la Lithuanie, de la Podolie, de la Volhynie et de l'Ukraine, qu'il s'agit de déporter dans la Russie orientale, dans les gouvernements d'Orenbourg et de Samara. Non, redisons-le, depuis les migrations des peuples barbares, on n'a rien vu de pareil ; et encore ces migrations étaient-elles plus ou moins volontaires. Elles avaient sans doute pour cause la pression exercée par d'autres races plus nombreuses et plus puissantes ; mais rien n'y ressemblait à la savante régularité, à l'impitoyable cupidité qui préside à cette invention du machiavélisme moscovite. La Convention elle-même n'a rien fait de pareil en Vendée. Elle égorgeait : elle ne déportait, elle ne transplantait pas. Seul dans l'histoire moderne, Cromwell avait imaginé de réduire l'Irlande par des forfaits analogues. Après avoir fait enlever et vendre aux Antilles des milliers d'Irlandais et d'Irlandaises catholiques, il fit venir des Écossais protestants pour les remplacer,

en les dotant de la propriété des vaincus égorgés ou exportés. On sait comment cette infamie a réussi à l'Angleterre.

La Russie, encouragée par la tolérance de l'Europe, n'en persiste pas moins dans la voie qu'elle s'est ouverte. Et ceci nous amène à dire un mot du respect qu'elle professe pour la *propriété*, pour ce troisième article du symbole de l'ordre et de la conservation. On peut affirmer qu'à l'heure présente la propriété privée n'existe plus, comme droit, en Pologne, qu'elle dépend absolument de l'arbitraire des satrapes qui ont reçu de l'empereur la mission de réduire à tout prix les provinces polonaises et lithuaniennes au rang des provinces russes. Le temps et l'espace m'obligent de renvoyer le lecteur à l'excellent et lumineux travail de M. de Lavergne [1], sur les ukases du 2 mars 1864, qui ont si profondément modifié les conditions de la propriété territoriale. Il y démontre victorieusement que le véritable but de ces mesures est de mettre toutes les existences et toutes les fortunes entre les mains des chefs militaires, de ruiner les propriétaires sans profit réel pour les cultivateurs, et de fonder l'œuvre de la conquête par la substitution d'une grande démocratie rurale, exclusivement dépendante du czar, à l'indépendance des citoyens aisés ou éclairés. C'est la perfection du socialisme tel qu'il nous épouvantait en 1848. C'est l'abolition des dettes, des conventions, des hypothèques, moyennant une indemnité chimérique et au profit exclusif du radicalisme bureaucratique.

Mais, on le sait, le gouvernement russe ne se borne pas à répartir au gré de son caprice les biens patrimoniaux entre les anciens propriétaires et les paysans : il procède tout autrement en Lithuanie. Il commence par confisquer tout ce que bon lui semble, et il ne vend les terres ainsi confisquées qu'à des Russes, tandis que les Polonais dépouillés du sol national sont chargés d'aller cultiver la Sibérie. Notre *Moniteur* annonçait, le 8 de ce mois, que trente mille Polonais, réduits à une misère absolue, avaient déjà *consenti* à accepter les terres qui leur sont gratuitement concédées.... en Sibérie! Le *Moniteur* du surlendemain, 10 mai, expliquait mieux encore la nature de cette opération, par le récit suivant emprunté au *Courrier de Vilna* (journal officiel russe) :

« Dès le commencement de l'insurrection, les habitants du bourg d'Ibiany, dans le gouvernement de Kowno, bourg peuplé en grande partie de petite noblesse, ont pris une part active au mouvement.

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1864.



« Le bourg d'Ibiany n'existe plus à l'heure qu'il est. Parmi les habitants, les principaux coupables ont été traduits devant les cours martiales, jugés et condamnés ; les autres ont été transportés, par décision du gouvernement, dans les provinces du fond de l'empire et y sont établis comme colons. Le commandant de la première brigade de troupes tenant garnison dans le gouvernement de Kowno a détruit de fond en comble le bourg d'Ibiany et n'en a laissé aucune trace, conformément aux ordres du chef du pays, le général Mourawieff. Les terres appartenant à la noblesse de cette contrée ont été distribuées à trente-deux familles de vieux croyants (Raskolniks). Pour effacer jusqu'à la trace de ce nid de rebelles détruit par les autorités, la nouvelle colonie de vieux croyants fondée sur ses décombres a reçu le nom de colonie Nicolas. Chaque famille a obtenu 10 arpents pour y construire son habitation, et a reçu, en outre, 100 roubles (400 francs) sur les sommes provenant des contributions de guerre mises sur les propriétaires et une portion des forêts confisquées sur les rebelles. »

Ceux mêmes d'entre les propriétaires polonais qui échappent à la *transplantation* directe ou immédiate n'en seront pas moins exposés à la confiscation ou à la ruine absolue. Elle résultera nécessairement pour eux des actes officiels qui mettent à la charge de ces propriétaires en même temps que du clergé tous les frais de la guerre et des mesures répressives que le spoliateur juge nécessaires, ainsi qu'il résulte de la lettre du général Mourawieff au ministre des domaines du 5 décembre 1863, ainsi conçue :

« Persuadé que tous les frais occasionnés par l'insurrection polonaise doivent être répartis sur le clergé catholique romain, les propriétaires, la petite noblesse et les employés d'origine polonaise dont la majorité a pris une part active à l'insurrection, ou bien n'a cessé de l'entretenir par ses sympathies morales, ou bien enfin a gardé vis-à-vis du gouvernement une attitude neutre, j'ai autorisé des mesures nécessaires pour faire rembourser sur lesdites personnes et lesdites classes toutes les pertes du gouvernement et des particuliers d'origine russe. »

Cette même lettre laisse très-spécialement à la charge des Polonais les frais de la déportation en masse de leurs concitoyens :

« Je suis d'avis, en outre, que les frais de transport, au fond de la Russie, des villages peuplés par la petite noblesse, doivent être répartis sur les personnes d'origine polonaise. »

Tous les fonctionnaires russes usent des mêmes procédés, et lors

même qu'ils ne tiennent pas le même langage, tous agissent conformément aux idées exprimées par une lettre de M. Hesse, gouverneur civil de Kieff en Ukraine, qui contient ce passage :

« Si nous ne parvenons pas à *russifier* nos provinces occidentales dans l'espace de quinze à vingt ans, nous nous exposons à des dangers imminents. Il faut donc que nous employions les années du présent à détruire ou du moins à affaiblir autant que possible l'élément polonais, à le réduire à sa plus simple expression[1]. »

On se tromperait en croyant que tous ces attentats à la propriété suffisent à la cruauté moscovite, et préservent ses victimes de plus graves sévices. Non, non, la vie n'est pas plus ménagée en Pologne que la propriété. L'homme n'y est pas plus épargné que la terre. Tout est la proie légitime du conquérant. J'emprunte autant que possible mes chiffres et mes renseignements à notre *Moniteur*. Cet impassible organe de la publicité officielle annonçait, le 4 mars dernier, que le ministère de la guerre russe comptait déjà, au 1er janvier de cette année, 19,860 Polonais tués, et 31,573 déportés. Si tels sont les chiffres avoués par le *Gazette de Moscou*, dans un pays où

[1] Toutes ces mesures promulguées en Lithuanie sont appliquées dans le royaume de Pologne, ainsi que le constate le rescrit suivant publié dans le *Journal officiel de Varsovie* du 5 janvier 1864 :

« Pour étouffer d'une manière rapide et définitive l'insurrection et l'organisation révolutionnaire qui existe encore dans le royaume ; afin d'infliger un châtiment mérité aux personnes qui ont pris une part active dans les troubles, et enfin, pour leur enlever le moyen de continuer à seconder l'insurrection, j'ai jugé nécessaire d'étendre sur les biens meubles et immeubles de ces personnes le séquestre, d'après les règles suivantes :

« Article 1er. — Toute personne faisant partie de l'organisation révolutionnaire ou des bandes d'insurgés, outre une responsabilité personnelle, encourt encore une responsabilité mobilière et immobilière.

« Art. 2. — Pour assurer la responsabilité des biens, on institue, par ordre du lieutenant de l'empereur dans le royaume, le séquestre sur les biens meubles, immeubles, capitaux, revenus temporaires ou viagers.

« Art. 3. — Le bien séquestré passe sous l'administration de la commission des finances.

« Art. 4. — Les biens non partagés sont laissés en la possession de ceux qui ne font pas partie de l'insurrection, à la condition qu'ils verseront dans les caisses du Trésor la part du revenu des biens qui appartiennent à ceux qui font partie de l'insurrection. »

Il ne s'agit plus que de distinguer les personnes qui ont pris une *part active* dans les troubles. Or le tsar sait bien qu'il peut s'en rapporter, sur ce point, au discernement de ses lieutenants. Tout individu qui possède est suspect, tout suspect est coupable, et la justice du tsar est impitoyable.

tout ce qui est officiel passe pour être mensonger, que l'on juge du chiffre réel des immolés. S'il y avait déjà eu tant de victimes pendant les onze premiers mois de l'insurrection, combien n'en faut-il pas ajouter à cette funeste liste, pendant les cinq mois écoulés depuis le 1er janvier!

Les plus heureux à coup sûr sont ceux qui meurent les armes à la main, ou avant d'être assez guéris de leurs blessures pour subir les tortures et les supplices qui leur sont réservés par le vainqueur.

Le clergé ouvre, comme toujours en Pologne, la marche triomphale de ces glorieux suppliciés. Signalons, parmi les nombreux prêtres fusillés ou pendus par les Russes, l'abbé Stanislas Iszora, exécuté le 3 juin 1863, à vingt-huit ans, pour avoir lu à ses paroissiens la proclamation du gouvernement national qui rendait les paysans propriétaires des terres qu'ils cultivent; puis l'abbé Laszkuwicz qui périt en s'écriant : *Je meurs, mais la Pologne vivra!* enfin le capucin Konarski, dont une correspondance de Varsovie du 15 juin dans la *Gazette de Silésie* raconte ainsi la mort :

« Ce matin, à quatre heures, je me rendis sur le glacis de la citadelle pour assister à l'exécution du capucin Konarski et de M. Abicht. Des troupes en grand nombre étaient rangées sur la place. Il y avait en outre une centaine de spectateurs, tous du sexe masuulin.

« Les portes de la citadelle s'ouvrirent, et on vit paraître une charrette : elle contenait deux personnes habillées de blanc : le premier, un jeune homme d'une vingtaine d'années, à longs cheveux blonds et à figure germanique; le second, homme de quarante ans à peu près, avec une longue barbe, et qu'on reconnaissait facilement pour être un prêtre. La charrette se plaça tout près de la potence.

« Là, ils descendirent tous deux. Le jeune homme était pâle, mais ferme, et se plaça d'un pas résolu sur l'échafaud. On lui mit la corde au cou, et, un instant après, son corps flottait dans l'air. Le prêtre monta ensuite sur la planche fatale, il regarda fièrement autour de lui, et ses lèvres semblaient murmurer une prière. L'exécution se fit immédiatement. Pendant ce temps toutes les églises catholiques de Varsovie sonnaient le glas funèbre. »

Quelquefois les deux frères [1], ou bien le père et le fils [2] subissent le dernier supplice, ensemble ou l'un après l'autre. Ces exécutions

[1] Les deux frères Maciewicz fusillés à Mohilew, le 18 juin 1863.

[2] Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 21 novembre 1863 annonce que M. Padlewski, propriétaire, père de Sigismond Padlewski, fusillé le 19 mai à Peok, a été fusillé le 21 à Kieff.

multiples et simultanées sont à ce qu'il paraît une sorte d'habitude chez les Russes, témoin ces six jeunes gens que le général Belgord faisait pendre à la même potence à Opatow, le 30 du mois dernier [1]. Et en abordant sous cette forme répugnante la mort pour la patrie, les laïcs ne le cèdent aux prêtres, ni en ferveur, ni en intrépide résignation; témoin le jeune Ladislas Rawicz, fils d'un banquier, lui aussi âgé de vingt-huit ans, et pendu à Siedlce, après avoir dit au prêtre qui avait passé sa dernière nuit en prières avec lui : «Remettez mon alliance à mon fils, et dites-lui d'aimer sa patrie aussi sincèrement que son père l'a adorée jusqu'à ses derniers moments.» Sa jeune femme ayant supplié le général Namioukine de lui accorder une dernière entrevue avec son mari, cet homme lui répond : «Vous aurez le temps de le voir pendant quatre heures, quand il sera pendu!» L'héroïque jeune femme accepte cet affreux défi, et va prier aux pieds de la potence pendant tout le temps que son mari y reste accroché [2].

Tout cela a été dit et redit, tout cela a été lu et relu, tout cela est oublié ou passe inaperçu au milieu de notre légèreté, de notre insouciance, de notre inexorable futilité. Tout cela s'enfonce dans l'océan glacé de l'oubli, derrière le rideau vivant de scribes salariés, d'habits dorés, de femmes décolletées, de diplomates mielleux, de journalistes éhontés, que la Russie a élevé entre ses crimes et la réprobation de l'Europe!

V

On le voit donc, c'est l'extermination méthodique de la race polonaise et de la religion catholique que l'on poursuit. Ce n'est pas à l'insurrection qu'on en veut, mais à la société polonaise, personnifiée dans la religion et la famille. Il ne s'agit pas de soumettre le peuple polonais, mais de l'exterminer, de le détruire et de le remplacer sur le sol qu'il occupe de temps immémorial par des colonies russes ou allemandes, de remplacer cette population fière et pieuse, douce et honnête, agricole et militaire, par les fonctionnaires voleurs, les popes ivrognes et les *raskolniks* fanatiques qui constituent le fond de l'immigration moscovite. L'expropriation en masse, puis l'expatriation

[1] Dans tous les journaux du 11 mai 1864.
[2] *Journal des Débats* du 11 décembre 1863.

forcée et à perpétuité de la population polonaise, dans ses éléments constitutifs, telle est la tâche confiée par le czar à ses lieutenants Mourawieff et Berg, et qu'ils ont remplie de façon à mériter l'un et l'autre les plus éclatants témoignages de sa satisfaction.

N'est-ce pas le cas de répéter les fortes paroles écrites par le P. Lacordaire, à propos des massacres de la Gallicie : « Les maux de notre liberté présente (en 1846) sont grands, mais, en voyant les crimes publics du pouvoir, là où il s'est conservé intact, on comprend que le genre humain s'en soit retiré par un mouvement d'irréconciliable horreur. Aujourd'hui l'autocratie en est à son 1793 ; son cœur, si on peut dire qu'elle en a un, s'est révélé devant la terre entière, et, si épouvantable que soit cette révélation, elle est une promesse et une récompense pour les générations affranchies de tels ministres [1]. »

Qu'il a donc bien fait, l'auguste vieillard, en proie lui-même aux persécutions, à la spoliation, à mille soucis dévorants, qu'il a bien fait d'avoir lâché la bride à sa sainte colère et de ne pas accepter la néfaste solidarité de toutes ces hontes et de tous ces crimes ! Qu'il a eu raison, lui, ce demeurant d'un autre âge, au fond de sa sacristie, en la fête d'un martyr capucin, de ne pas se taire comme se tait l'Europe en présence de ce qui se passe depuis un an entre la Vistule et le Dnieper : *Væ mihi quia tacui !* Ah ! si c'est là ce que permet le progrès, si c'est là ce que ne peuvent empêcher ni le droit nouveau ni la civilisation moderne, comme on est tenté d'absoudre et de comprendre ceux qui en font peu de cas ! Ah ! vieille pudeur, vieille pitié, vieille charité pour les vaincus et les victimes, vieilles et fortes vertus de la vieille humanité, qu'il est heureux pour vous et pour nous qu'il subsiste encore quelque part un vieux débris du passé, un vieux pontife, pour vous rendre hommage, vous revendiquer, vous venger, et, tout en priant pour les persécuteurs, rappeler aux criminels triomphants, aux victimes désespérées, qu'il y a un Dieu, et que sa justice est éternelle.

Ne nous lassons donc pas de le répéter, il n'y a de vraiment grand aujourd'hui dans le monde que le Pape et la Pologne : l'un et l'autre fidèles à leur devoir, à leur conscience, à l'honneur, au malheur. En lisant les généreuses improvisations de Pie IX, on est tout naturellement conduit à se rappeler la célèbre harangue de son prédécesseur, Urbain II, au concile de Clermont, lorsque, par le seul récit des in-

[1] Lettre à madame Swetchine, datée de Notre-Dame de Châlais, 23 mai 1846.

jures infligées aux chrétiens de la Terre-Sainte, il alluma dans le cœur des Français qui l'écoutaient une flamme destinée à gagner tout l'Occident et à enfanter la première croisade. L'âme de la papauté reste donc toujours la même! Mais quel contraste entre l'Europe d'alors et l'Europe d'aujourd'hui! Quelle chute et quelle honte pour la civilisation contemporaine, pour l'Europe en général et pour chaque pays en particulier! Certes, je tiens plus que je ne puis dire à n'être pas confondu avec les détracteurs systématiques de la société moderne. Je lui crois beaucoup de vertus à côté de beaucoup de misères; je la crois surtout essentiellement perfectible et convertible. Mais il est impossible d'y méconnaître une grande décadence du sens moral, un grand refroidissement du cœur humain, une grande diminution de cette susceptibilité de l'honneur et de cette solidarité des peuples qui constituait autrefois la chrétienté.

Il y a huit siècles, un pape armait tout l'Occident en racontant des attentats commis contre la dignité et la liberté des chrétiens de la Palestine. Aujourd'hui c'est encore le Pape qui parle: il dénonce à l'indignation de Dieu et des hommes les attentats bien autrement cruels et nombreux dont la Russie accable nos frères Polonais: et l'Europe reste sourde et immobile.

En revanche, il y a eu un jour où l'Europe s'est émue, s'est armée, s'est ruée contre le colosse moscovite. Et pourquoi? Pour maintenir intact et inviolable l'empire ottoman! En une année cent mille Français ont été blanchir de leurs ossements les plateaux de la Crimée et les cimetières du Bosphore; deux milliards de notre argent ont été dépensés: et pourquoi? Pour défendre la domination turque sur les races chrétiennes du Levant; la domination turque, c'est-à-dire un édifice vermoulu qui repose sur ces trois colonnes d'ignominie: l'autocratie, la polygamie et l'esclavage! C'est-à-dire, une monarchie qui a perdu tout ce qui autrefois lui donnait de la force et de l'éclat, toutes les dangereuses vertus de sa période conquérante [1]; qui n'a conservé de sa détestable religion et de son détestable gouvernement que les plus tristes et les plus honteuses plaies: la violence, la fraude, l'indolence du fatalisme, la corruption, la vénalité, le fanatisme et la brutalité dont, en ce siècle même, la Grèce et la Syrie portent les sanglants stigmates. Oui, voilà ce que l'Europe moderne a su et voulu conserver à tout prix. Voilà le touchant objet de ses sacrifices, de la

[1] Voir les témoignages nombreux recueillis avec une indifférente impartialité par M. Senior dans son *Journal kept in Turkey and Greece in* 1857 *et* 1858.

sollicitude universelle. Voilà ce que la France, l'Autriche et l'Angleterre, les deux plus grandes puissances catholiques et la plus grande nation libérale du monde, ont su consolider, en oubliant leurs jalousies, leurs rivalités séculaires, pour entreprendre une guerre lointaine et coûteuse contre l'ennemi commun.

Et la Pologne ! cette nation chrétienne, généreuse, chevaleresque, intelligente, toujours humaine et libérale, boulevard de l'Europe pendant mille ans contre le despotisme oriental ; boulevard de l'Autriche et de l'Allemagne contre les horribles invasions des Turcs d'autrefois ; boulevard de la France en 1830 contre les menaces de la Sainte-Alliance ; boulevard de l'Angleterre elle-même et de tout l'Occident contre les formidables accroissements de la Russie qu'elle contient, qu'elle entrave, qu'elle humilie par son invincible protestation ; la Pologne, qui lutte depuis un siècle contre ses meurtriers avec l'énergie d'une jeunesse toujours retrempée dans l'épreuve ; la Pologne qui, après un nouvel et suprême élan, agonise aujourd'hui en proie aux tortures d'un nouveau martyre ; la Pologne est écartée, oubliée, trahie. L'Europe n'est unanime que pour l'abandonner.

Oui, cette Europe qui, il y a quarante ans, sous le souffle de la renaissance libérale qu'avait inaugurée la Restauration, fut transportée d'indignation au bruit lointain des horreurs commises par les Turcs contre les insurgés grecs ; cette Europe qui, malgré les diplomates et les banquiers, sut alors affranchir la Grèce du joug ottoman ; cette même Europe, énervée par la mollesse et la richesse, corrompue par je ne sais quel souffle méphitique, ne sait plus et ne veut plus faire son devoir en sauvant son honneur.

De tous les étonnements que nous léguerons à l'avenir, celui-là sera assurément le plus grand et le plus légitime.

Plus que jamais il sera vrai de dire, avec le père Gratry, que l'Europe est, depuis le partage de la Pologne, en état de péché mortel. Ce péché, il se présentait une occasion inattendue, merveilleuse, impérieusement obligatoire, de le réparer, ou au moins de l'atténuer. Les princes et les peuples l'ont dédaignée ; ils ont ainsi assumé encore une fois la responsabilité du crime, d'une complicité trop évidente avec ses auteurs ; ils ont provoqué les châtiments que méritent le mépris de la justice et l'oubli de l'humanité.

Je sais bien quelle est la réponse qui est dans le cœur ou sur les lèvres de tous les adversaires d'une intervention efficace en faveur de la Pologne. On nous objecte les périls et les calamités de la guerre, ses funestes conséquences pour la prospérité publique et privée, et

même, selon quelques-uns, pour la liberté. J'ai déjà répondu [1] que le gouvernement qui a su faire la guerre d'Italie malgré l'opinion, et le pays qui s'est épris de cette guerre faite contre son instinct et contre son intérêt, étaient tenus de ne pas reculer devant une guerre pour le salut de la Pologne. J'ajoute qu'en se montrant d'avance résolus à ne pas reculer devant cette guerre on l'eût très-probablement rendue inutile et impossible. Mais il faut le dire sans détour, si la guerre est toujours un malheur et un danger, il y a des malheurs plus profonds et des dangers plus terribles; le plus grand de tous les maux, celui qui ébranle l'ordre social jusque dans ses fondements, c'est le renversement des lois morales qui interdisent aux nations comme aux hommes toute complicité avec un crime public. Les milliers de vies que coûte toute guerre, et qu'il faut déplorer même quand cette guerre est la plus légitime du monde, ont toujours soulevé moins d'effroi et de pitié que la vie du plus obscur des hommes immolée dans l'ombre par le fer d'un tyran ou d'un assassin. Et que sera-ce s'il s'agit non d'un attentat obscur ou isolé, mais de l'assassinat de toute une nation?

Sur quoi, dormez tranquilles et jouissez de la vie, monarques de l'Europe, hommes d'État et diplomates, et vous, conservateurs à tout prix. Fermez les yeux à tout ce sang qui coule jusqu'à vos pieds. Fermez les oreilles à ces clameurs déchirantes d'enfants et de femmes qu'on outrage, de jeunes gens et de vieillards qu'on déporte; à ces gémissements, à ces cris de désespoir d'un grand peuple qu'on égorge. *Dormite et gaudete.* Ne songez qu'à vos spéculations, à vos profits, à vos étranges plaisirs, et contentez-vous de pousser votre sympathie jusqu'à emprunter des modes aux costumes polonais et des émotions à la musique polonaise. Mais quand le tonnerre vous réveillera, quand le terrible lendemain apparaîtra, quand tout s'effondrera sous vous, quand, éperdus, tremblants, sous cette terrible lueur que projette sur l'avenir toute calamité imprévue, vous recommencerez à chercher les vieux sentiers de la vérité, n'allez pas chercher bien loin la cause et l'explication de votre catastrophe.

Écoutez cette courte page de Chateaubriand, du roi des génies de notre siècle :

« Le monde n'aperçoit de Napoléon que ses victoires. Les larmes dont les colonnes triomphales sont cimentées ne tombent point de ses yeux. Mais moi, je pense que de ces souffrances méprisées, de ces calamités des humbles et des petits, se forment, dans les conseils de

[1] Voir *l'Insurrection polonaise* dans le *Correspondant* du 25 février 1863.

la Providence, les causes secrètes qui précipitent du faîte le dominateur. Quand les injustices particulières se sont accumulées de manière à l'emporter sur le poids de la fortune, le bassin descend. Il y a du sang muet et du sang qui crie. Le sang des champs de bataille est bu en silence par la terre; le sang innocent répandu jaillit en gémissant vers le ciel, Dieu le reçoit et le venge [1]. »

VI

Cependant la Pologne va succomber encore une fois : mais cette fois encore elle ne périra pas. Elle se recouchera sur son lit de misère pour y offrir de nouveau ses angoisses au Dieu dont elle attend la justice avec une indestructible espérance, avec un instinct sûr et profond de l'avenir, avec une confiance indomptée dans l'inépuisable fécondité du sacrifice. Grâce au ciel, la question n'est pas encore tranchée. Dans huit ans il y aura un siècle que le premier partage a été accompli. La résistance n'est-elle pas aussi vivante qu'au premier jour? N'est-ce pas précisément dans les provinces lithuaniennes, arrachées depuis un siècle au vieux tronc national, qu'il a fallu employer tous les raffinements de la destruction et de la vengeance pour contenir et châtier l'éternelle protestation de la vitalité polonaise contre l'oppression et la contagion moscovite? Quoi qu'il arrive, le droit aura été proclamé une fois de plus : la Pologne de 1863, comme celle de 1830, de 1809, de 1795, de 1793, de 1772, aura écrit avec son sang une de ces protestations ineffaçables qui rendent toute prescription impossible.

Quel exemple et quelle leçon, non-seulement pour les nations, mais pour les âmes, pour toute âme chrétienne et souffrante! Toute illusion, tout prestige humain a disparu du cœur de la Pologne. Chez elle les viriles douleurs comme les viriles amours ont remplacé tous les rêves, toutes les douces mélancolies de la jeunesse. Elle est sortie pour toujours des vertes et fraîches vallées de la vie, pour en gravir les âpres et rudes sommets, plus voisins de la vérité et du ciel. Elle sait qu'elle continuera à être vaincue, méconnue et trahie; elle n'en persiste pas moins par honneur, par fidélité, au milieu des angoisses de l'abandon et de l'oubli universel, à aimer et à servir une cause d'autant plus chère qu'elle a coûté plus de larmes; à com-

[1] *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. VIII, p. 201.

battre, à souffrir comme par le passé ; à maintenir son imprescriptible droit; à accomplir ce qu'elle tient pour son devoir et sa mission ici-bas.

Une génération entière, deux peut-être, vont descendre prématurément dans la tombe, sous les coups de l'impitoyable vainqueur, sans avoir entrevu le jour de la délivrance. Une autre se forme déjà et d'autres se lèveront après elle pour accomplir les mêmes sacrifices, et subir les mêmes supplices, étonner le monde par les mêmes prodiges de valeur et de souffrance. La promesse inspirée du roi-prophète les enflamme d'une espérance solennelle : Dieu ne laissera pas toujours la verge du pécheur sur le patrimoine des justes; de peur que les justes eux-mêmes ne soient tentés de tendre la main à l'iniquité. *Non relinquet Dominus virgam peccatorum super sortem justorum : ut non extendant justi ad iniquitatem manus suas.* Comme la procession des Saints dans cette touchante frise de l'église de Saint-Vincent-de-Paul, que nous a léguée le plus chrétien et le plus regrettable de nos artistes contemporains, Hippolyte Flandrin, l'armée des martyrs est en marche. Calme, triste, résolue, inaccessible à la peur, à la fatigue, au découragement, tous les regards et tous les cœurs tournés vers le ciel, elle ne s'arrêtera que quand elle aura atteint le but qu'elle contemple, quand elle reposera dans les bras de ce grand Jésus-Christ, le père et le Dieu de cette justice et de cette miséricorde dont la Pologne demeure l'humble mais invincible créancière.

25 mai 1864.

APPENDICE.

N° 1.

INVITO SACRO.

Marco Antonio del Titolo di S. Maria della Pace della S. R. C. Prete Card. Colonna della Santità di Nostro Signore Vicario Generale, ec.

Le molte e gravi urgenze della Chiesa Cattolica, che tengono indefessamente occupata la pastorale sollecitudine della Santità di Nostro Signore, eccitano ancora la sua pietà a ricorrere senza intermissione al Padre delle Misericordie, acciò si degni di proteggerla e assisterla, e col potente suo braccio sovvenirla in tempo opportuno. Quindi è, che riflettendo, non senza grande amarezza dell' animo suo, ai presenti speciali bisogni di essa presso l' inclita Nazione Polacca, la quale dopo di avere costantemente date fino a questi ultimi tempi le più illustri riprove dėl fedele suo attaccamento alla Santa Romana Chiesa, trovasi al presente suo malgrado, e per inscrutabili fini di Dio, nelle più critiche e pericolose circostanze, ha giudicato espediente e necessario di vieppiù moltiplicare le preghiere all' Altissimo, e di far congiungere alle proprie anche quelle del diletto suo Clero e Popolo di Roma, nella ferma fiducia che penetrando così insieme riuniti i gemiti e i voti del Pastore e del Gregge innanzi al trono di Sua Divina Maestà, potranno più facilmente, e mediante l' intercessione di Maria SSma, e dei Santi Apostoli Pietro e Paolo, inchinarla ad esaudirli, a riconciliarsi col suo Popolo, a non abbandonarlo in tale necessità, e a spargere finalmente sulla Chiesa e sulla Sattolica Nazione suddetta ogni copia delle celesti sue grazie e benedizioni.

A questo effetto la Santità Sua vuole e comanda che nei tre consecutivi giorni 26, 27 e 28 del corrente si esponga ogni mattina alle ore 15, il Venerabile nelle tre Basiliche Patriarcali di S. Gio. in Laterano, di S. Pietro in Vaticano et di S. Maria Maggiore, e nelle Chiese di S. Maria sopra Minerva, e di S. Maria in Vallicella detta la Chiesa Nuova, e si tenga ivi esposto alla pubblica adorazione de' fedeli durante tutta la giornata, finchè verso le ore 24, premesse le Litanie de' Santi e le preci a tale oggetto destinate, si dia al Popolo la Santa Benedizione.

Nella mattina poi dei 28, festa dei SS. Innocenti la Santità Sua, coll' intervento del Sacro Collegio, di tutta la Prelatura, e del Clero Secolare e Regolare, farà nella Basilica suddetta di S. Pietro una solenne e devota Processione durante la quale si reciteranno da ciascuno del Clero e degli intervenienti suddetti alternativamente le Litanie e Preci, notate nei Libretti, che a tale effetto si distribuiranno, e in seguito schieratosi ciascun Corpo nei siti, che saranno rispettivamente assegnati, ivi si fermerà fino a tanto ehe la Santità Sua non abbia dato colla trina Benedizione del SSmo Sagramento l' ultimo compimento alla sacra funzione.

Affine poi di vieppiù eccitare i Fedeli a concorrere colle proprie orazioni a un oggetto si santo e si interessante, la medesima Santità Sua si degna di concedere Indulgenza plenaria e remissione di tutti i peccati a chiunque confessato e comunicato accompagnerà la sovra descritta Processione, ovvero visitera in uno dei suddetti tre giorni una delle mentorate Basiliche o Chiese, e pregherà ivi S. D. M. per l'esaltazione di Santa Madre Chiesa, per l'estirpazione dell' Eresie, per la pace e concordia fra i Principi Cristiani, e in specie per i presenti attuali bisogni della Religione nel Regno di Polonia.

Rispetto alle Monache, Oblate, Litelle, ed altre Donne Secolari dimoranti colle debite lincenze ne' Monasteri, Conservatori ed altri Luoghi pii di quest' alma Città, come anche ai Regolari chiusi in perpetua clausura ed a tutti i Fedeli dell' uno e dell' altro sesso, che ritenuti nelle Carceri, o impediti da infermità corporale, o che per qualunque altra legittima cagione non potranno, dopo essersi confessati e comunicati, visitare le sudette Chiese o accompagnare la Processione Papale, la Santità Sua dà la facoltà ai Confessori da Noi approvati di commutar loro una tal visita in altre opere di pietà, purchè preghino per i succennati urgenti bisogni della nostra santa cattolica Religione.

Dato dalla nostra solita Abitazione questo dì 24 dicembre 1767.

M A., Card. Vicario.

GASPARO Arciprete, ORI Segretario.

In Roma nella Stamperia della Rev. Camera Apostolica, 1767.

N° 2.

Mandement du cardinal Patrizi, Vicaire de S. S. Pie IX, le 31 *août* 1863, *à l'occasion de la translation de l'image du Sauveur de la Scala Santa à la basilique de Sainte-Marie-Majeure, à Rome.*

« C'est la volonté du Saint-Père que, dans cette circonstance, on fasse des prières praticulières pour la malheureuse Pologne, qu'il voit avec douleur devenue en ce moment un théâtre de massacres et de sang. La nation polonaise, qui

fut toujours catholique et comme un rempart contre l'invasion de l'erreur, mérite certainement que l'on prie pour elle, afin qu'elle soit délivrée des maux qui l'affligent et que, ne perdant jamais son caractère, elle se maintienne toujours fidèle à cette mission que Dieu lui a donnée, non-seulement de garder, mais encore de conserver intact et inviolable, par l'unanime consentement de tous ceux qui forment cette nation, l'étendard de la foi catholique et de la religion de ses pères. »

N° 3.

Allocution du Pape Pie IX prononcée à Rome dans le Consistoire du 6 mars 1863.

La déplorable situation actuelle de la Pologne a ému de plus en plus la sollicitude pontificale dont nous n'avons cessé d'entourer ce royaume catholique. Nous avons cru, entre autres mesures, opportun de pourvoir au veuvage de plusieurs églises polonaises, dont quelques-unes, à notre profonde douleur, se trouvaient privées depuis longtemps de leur pasteur. C'est pourquoi, nous avons préconisé les évêques de Plowsk, d'Augustow et de Chelm, ce dernier du rite ruthène uni, et nommé des suffragants aux titulaires des siéges de Varsovie et de Chelm, afin qu'embrasés de zèle sacerdotal, ainsi que nos vénérables frères les autres évêques de ce royaume, et recherchant ce qui est scrupuleusement de Jésus-Christ, ils consacrent tous leurs soins, tous leurs labeurs, tous leurs conseils et tous leurs efforts à la stabilité, à la force et aux progrès de la divine et salutaire foi du Christ, de sa religion et de sa doctrine, et à l'éloignement de tous les maux et désastres qui, dans ces régions, affligent l'Église catholique depuis si longtemps. Daigne le très-clément Père des miséricordes et Dieu de toute consolation se montrer propice aux très-humbles et très-ferventes prières que nous ne cessons de lui adresser nuit et jour pour le triomphe et la tranquillité de la sainte Église sur tous les points du globe et pour la vraie prospérité et la vraie paix de tous les peuples !

N° 4.

Lettre du Pape Pie IX au Tzar Alexandre II, écrite le 22 *avril* 1863.

..... Majesté, Votre Majesté ne doit pas s'étonner si, en face des graves désastres auxquels se trouve actuellement livré le royaume polonais et du vif intérêt que les peuples et les gouvernements prennent à l'avenir de cette nation,

Nous, ému de tant de douleurs et de tant de maux, nous nous adressons directement à Votre Majesté afin d'appeler sa bienveillante attention sur les causes principales des bouleversements actuels et d'aviser aux remèdes que nous jugeons les plus efficaces et les plus prompts pour rendre le calme et la tranquillité aux âmes polonaises si profondément agitées par une lutte cruelle et obstinée.

Cela Nous est imposé par l'office du ministère apostolique, cela est exigé par Notre amour pour la vaillante et généreuse nation polonaise, non moins que par l'intérêt même que Nous prenons pour Votre Majesté et pour la prospérité et le repos de Son empire. Que Votre Majesté veuille donc permettre qu'avec la voix de la Vérité et de la Justice éloignée de tout esprit mensonger et de tout intérêt humain et politique, Nous lui fassions connaître sur quels faits se fondent les plaintes continuelles de cette infortunée nation et que nous lui renouvelions encore une fois Nos prières et Nos supplications, car Nous serions bien malheureux à la pensée de paraître devant le tribunal de Dieu avec le remords de les avoir négligées.

Majesté, Nous nous affligeons en nous rappelant qu'à peine le partage de la Pologne fut décidé, une forte opposition se leva dans les provinces annexées, à la pensée du préjudice que cela portait à la religion catholique.

Nous ne voulons pas entreprendre ici l'énumération lamentable des injures qu'on a prodiguées au clergé et aux fidèles des deux rites latins et ruthénien uni; il suffira que Votre Majesté dirige son attention sur les nombreux documents authentiques publiés de temps en temps, sous la domination de ses prédécesseurs, et qui rappellent à chaque moment la confiscation des biens du clergé, la suppression de nombreux couvents et monastères des deux sexes, la promulgation de lois hostiles à l'autorité des évêques et à la discipline de l'Église, les menaces de châtiments sévères adressées aux propagateurs de la religion catholique, les efforts tentés pour obliger même par la violence des millions de Ruthéniens à abandonner la foi de leurs pères, la séquestration de nombre d'églises catholiques pour les donner comme propriété aux schismatiques, l'obligation d'élever dans la génération d'État toute la génération issue de mariages mixtes, la défense de communiquer directement avec le Saint-Siége, enfin le nombre considérable de tant d'autres dispositions prises pour saper l'unité de l'Église catholique et pour jeter la perturbation dans les consciences des fidèles.

Toutes ces mesures prises pour la ruine de la religion catholique devaient paraître d'autant plus graves et intolérables aux yeux de l'Europe, qui en a déploré le développement, et de la Pologne, qui en sentait tout le poids, que les conventions et les traités solennellement conclus par les prédécesseurs de Votre Majesté lors des partages successifs de la Pologne, et particulièrement le traité de Varsovie conclu le 18 septembre 1773, et celui de Grodno, stipulé le 22 juillet 1793, étaient conçus clairement et nettement. Dans ces deux traités, les souverains de la Russie déclarent solennellement, en prenant le gouvernement de la Pologne, que « les catholiques romains des deux rites conserveraient en tout et « partout leur position précédente, c'est-à-dire le libre exercice de leur culte, « de leurs devoirs envers les Églises, et la possession des biens ecclésiastiques « qu'ils possédaient au moment de passer sous la domination russe. Le nouveau « souverain, donnant la promesse irrévocable pour lui et ses successeurs de con-

« server perpétuellement auxdits catholiques des deux rites la paisible posses-
« sion des priviléges et biens de l'Église, le libre exercice de leur religion et de
« leurs devoirs, en un mot tous les droits qui s'y rattachent, proteste enfin
« que ni le souverain ni ses successeurs n'exerceraient jamais aucun droit
« de souveraineté au préjudice de la religion catholique romaine des deux
« rites dans les provinces polonaises soumises désormais à la domination
« russe. »

Si ces traités et d'autres semblables avaient été loyalement observés, Votre Majesté reconnaîtra que bien des maux auraient été épargnés et que peut-être la religion catholique, dans la Pologne échue à la Russie, ne se trouverait pas maintenant dans une condition inférieure à celle où se trouvaient autrefois les autres provinces sous d'autres dominations des copartageants. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si nos prédécesseurs, justement émus de la position d'une Église opprimée et tourmentée contre la foi des traités publics, tirèrent souvent de ce grief l'argument de leurs plaintes et de leurs réclamations aux potentats de l'Europe.

Votre Majesté ne doit pas non plus ignorer que le Saint-Siége apostolique, en déplorant les afflictions de l'*Épouse du Christ*, est toujours prêt à accourir à son secours et à sa défense, soit en désapprouvant publiquement les actes de violence dont on use envers elle, soit en dénonçant au monde catholique les gémissements d'un peuple forcé à abandonner sa religion, d'un peuple qui a supplié qu'on le laissât libre de vivre dans la foi catholique; soit en publiant des documents et des confirmations réitérées de la justice et de la nécessité des réclamations et des protestations pontificales. Mais il est juste aussi de se rappeler que, tout en plaidant pour la cause de l'Église, le Saint-Siége, toujours guidé par des sentiments de douceur et de charité chrétienne, n'a jamais manqué aux égards les plus délicats envers le gouvernement de Votre Majesté et de ses augustes prédécesseurs; et il faut ajouter aussi que cette condescendance et cette longanimité ont parfois réussi à produire quelque irritation chez ceux qui ignoraient les motifs d'une conduite si réservée et si prudente, et cela au point même de compromettre l'affection et la soumission des Polonais pour la personne du Saint-Père.

..... Le Saint-Siége apostolique s'est déjà contenté de faire entendre de temps en temps sa voix pour la défense de la religion opprimée; mais il a avisé aussi aux moyens de mettre une digue à tous les maux de la Pologne, et à remédier aux pertes subies par les abus de l'autorité civile.

Dès le commencement des mouvements insurrectionnels en Pologne, Nos prédécesseurs, qui avaient tâché d'en empêcher les malheureux effets, envoyèrent à plusieurs reprises leurs légistes à la cour des monarques puissants de Russie, pour invoquer la magnanimité et la justice dans l'intérêt du catholicisme opprimé; enfin, aucune occasion n'a été négligée soit à l'avénement de nouveaux souverains au trône de Moscovie ou en d'autres événements semblables, sans que des ambassadeurs extraordinaires du Saint-Siége aient été envoyés à la Cour impériale avec la mission de profiter de ces occasions de joie et d'exaltation générales pour exciter la clémence souveraine des nouveaux potentats en faveur des catholiques affligés.

Et Nous-même, en envoyant un de nos ambasssadeurs extraordinaires à la cour impériale de Votre Majesté à l'occasion de son couronnement, n'engagions-nous

pas Votre Majesté à protéger la religion catholique? D'ailleurs nous n'avons jamais manqué de renouveler nos sollicitations pour l'admission d'un représentant à nous auprès de son auguste personne. Ce n'est du reste que récemment que nous avons éprouvé une vraie joie à l'avis qui nous fut donné par le représentant de Votre Majesté à Rome, que maintenant il n'existait plus d'obstacle à ce que nous vous envoyions un Nonce apostolique à la cour de Saint-Pétersbourg. Reconnaissant de cet acte solennel de justice, pendant que nous nous réjouissions à l'idée des avantages qui résulteraient de cet événement très-désiré par nous et par nos prédécesseurs pour la cause de la religion catholique dans les États de Votre Majesté, Nous délivrâmes nos lettres de créance à la personne désignée par nous, pour cette mission si haute et si importante.

Aussi avec quelle suprise et quel chagrin n'avons-nous pas appris que le gouvernement de Votre Majesté, en suite de communications qui lui avaient été faites de la part du Saint-Siége, déclara directement à notre représentant qu'il fallait regarder comme existant encore dans toute leur vigueur toutes les lois et dispositions qui, sous peine de châtiments fort graves, défendent les rapports des évêques et des fidèles avec les représentants du Saint-Siége. Le but que nous nous étions proposé, étant par là totalement manqué, la réputation et la dignité du Saint-Siége apostolique nous conseillaient de suspendre nos démarches jusqu'à ce que de nouvelles assurances nous fussent données, pour l'exercice libre de notre autorité et de l'office de notre représentant.

Mais loin d'écarter cet obstacle, nous vîmes les susdites lois, relativement aux rapports des fidèles avec le Saint-Siége, reproduites et développées dans un nouvel oukase donné à Saint-Pétersbourg, en date du 8 janvier 1862, lequel oukase, contenant des articles contraires à la constitution de l'Église catholique et aux conditions stipulées avec le Saint-Siége, forme le sujet de quelques considérations et observations qui seront communiquées, au nom de la cour de Rome, par le cardinal-secrétaire d'État à votre gouvernement impérial.

Votre Majesté connaît, en outre, les soins que nous avons pris, dès notre avénement au trône pontifical, touchant le concordat conclu en l'année 1847 entre nos plénipotentiaires et ceux de votre auguste père; elle se rappellera aussi la lettre toute particulière que nous lui écrivions, confiant dans son équité et dans sa justice, le 31 janvier de l'an 1859, pour demander que les discussions, sur les points non arrêtés dans ladite convention, fussent poursuivies, et que l'exécution loyale des accords déjà stipulés fût accélérée.

Mais, outre que nous avons attendu en vain jusqu'à maintenant la réponse qui, comme Votre Majesté nous l'assurait, devait être donnée à notre cardinal secrétaire d'État par l'entremise du ministre de Votre Majesté à Rome, nous eûmes le grave déplaisir de lire dans les journaux publics le rapport présenté à Votre Majesté du comité institué pour l'examen des divers points relatifs à la convention, et, de plus, le protocole des articles non encore stipulés, rapport qui nous donnait si facilement à connaître de quels sentiments étaient animes les membres du Comité envers l'Église catholique, et quelles étaient les espérances que nous pouvions nourrir sur le résultat de nos demandes.

Mais tous nos soins, de même que ceux de nos prédécesseurs, étant également restés sans succès aucun, nous avons aujourd'hui à déplorer les conséquences d'un système aussi pernicieux et aussi contraire à l'esprit de l'Église catholique dans une partie du clergé, soit séculier soit régulier. En limitant tantôt l'un

tantôt l'autre des droits de l'Église, en dépouillant tout doucement le clergé de ses biens et de ses immunités, en réglant l'enseignement par des colléges et des universités où l'enseignement est nuisible, en reprenant dans les commissions du gouvernement l'autorité et la juridiction appartenant par droit divin au Pontife romain et aux évêques, en empêchant les réguliers d'être en correspondance avec leurs chefs et de recevoir leurs visites, en mettant un mur de séparation entre le troupeau et le pasteur universel, on ne peut s'étonner qu'il soit porté atteinte à la sainteté de la religion; que les principes d'obéissance et de sujétion enseignés par elle n'aient pu s'enraciner profondément; que les ministres du Sanctuaire aient commencé à faiblir en certains lieux, que quelques-uns même du clergé séculier ou régulier aient manqué à leur devoir et participé à des actes contraires à leur vocation et à leur auguste caractère. Mais en même temps nous voulons en signaler l'origine à Votre Majesté. Que notre autorité apostolique regagne sa salutaire influence sur ses sujets catholiques des deux rites, que les évêques soient libres d'exercer leurs pouvoirs selon les saints canons, que le clergé recouvre son influence dans l'enseignement et la direction du peuple, que les réguliers dépendent entièrement de leurs supérieurs, que les fidèles soient libres de professer la religion catholique, et alors Votre Majesté se convaincra que les causes principales des agitations politiques permanentes de la Pologne ont été l'oppression religieuse, le trouble des consciences, la décadence du clergé, l'avilissement des saints pasteurs, la propagation de maximes et de doctrines antisociales et antireligieuses.

Nous prions Votre Majesté de vouloir se persuader que tout ce qu'elle fera pour la tranquillité de l'Église et la dignité de notre sainte religion tournera au bien et à l'avantage de l'Empire, et qu'en soutenant l'Église avec une faveur manifeste, Votre Majesté pourra compter sur le respect et la fidélité de la nation polonaise, laquelle n'a jamais été si florissante et prospère que lorsqu'elle professait librement la religion de ses ancêtres.

Sire, que les lamentations de cette nation, qui ont retenti dans toute l'Europe et qui ont ému même les cœurs indifférents à la religion, arrivent à votre trône et pénètrent dans votre cœur magnanime. Une parole de Votre Majesté peut rendre à un peuple généreux le calme et la tranquillité perdue et faire cesser la cause permanente de tant de perturbations et de désordres.

Que Votre Majesté consente à mettre un terme aux maux douloureux dont est continuellement affligée la religion catholique dans les vastes provinces de Votre Majesté, et à rendre à notre âme, déjà trop attristée par la malignité des temps, cette paix et cette tranquillité qui nous seront rendues alors seulement que nous verrons partout refleurir la religion au grand profit tant spirituel que temporel de vos sujets.

L'examen que voudra faire Votre Majesté des causes qui, en grande partie, ont provoqué le conflit sanglant actuel, et surtout la justice et la magnanimité de Votre Majesté nous permettent de bien augurer de l'avenir de la Pologne.

En attendant, dans la conscience d'avoir rempli un devoir sacré de notre ministère apostolique, nous prierons le Seigneur de faire fructifier nos remontrances, lesquelles, dans tous les cas, nous relèveront de la grave responsabilité que nous avons devant Dieu et devant les hommes dans un moment si grave, relativement aux intérêts de la religion catholique.

Nous ne cesserons de supplier humblement le Seigneur de vouloir combler Votre Majesté de toutes les plus parfaites félicités.

Donné en Notre palais apostolique, au Vatican, le 22 avril 1863 et la 17e année de notre pontificat.

PIE P. P. IX.

N° 5.

Allocution du Pape Pie IX, prononcée à Rome, au collége de la Propagande, le 24 avril 1864, à l'occasion de la Fête de Saint Fidèle de Sigmaringen le martyr.

(Version publiée par le journal *la Patrie.*)

Le sang des faibles et des innocents crie vengeance devant le trône de l'Éternel contre ceux qui le répandent. Et de nos jours ne voyons-nous pas aussi un sang innocent versé dans un pays catholique, dans l'infortunée Pologne, où cette même religion catholique, pour laquelle saint Fidélis donna sa vie, est si cruellement persécutée?

J'aurais voulu ne pas parler avant le prochain consistoire; mais je crains, en gardant plus longtemps le silence, d'attirer sur moi la punition céleste annoncée par les Prophètes à ceux qui laissent commettre l'iniquité. Je ne veux pas être forcé de m'écrier un jour, en présence du Juge éternel: *Vœ mihi quia tacui!* Malheur à moi si je me tais! La fête d'aujourd'hui me rappelle que, de nos jours aussi, il est des martyrs qui souffrent et meurent pour la foi!...

Je me sens inspiré et ma conscience me force d'élever la voix pour condamner un potentat dont je ne tais le nom en ce moment que pour le nommer dans un autre discours, et dont l'immense empire s'étend jusqu'aux régions hyperboréennes. Écoutez! voici ce puissant potentat qui ose aussi s'appeler faussement *catholique d'Orient*, et n'est qu'un schismatique rejeté du sein de la véritable Église et qui oublie le châtiment de Dieu qui l'attend pour ses forfaits. Ce potentat, dis-je, persécute avec une féroce cruauté la nation polonaise, et il a entrepris l'œuvre impie d'extirper la religion catholique de toute la Pologne et d'y introduire de force le schisme. Il opprime et tue ses sujets catholiques, qu'il a poussés par ses rigueurs à l'insurrection; il extirpe le catholicisme, il déporte les populations entières dans les contrées sauvages, où elles se voient privées de tout secours religieux, et les remplace par des aventuriers schismatiques; il persécute et massacre les prêtres de cette nation catholique; il les arrache forcément à leur troupeau; d'autres sont condamnés aux travaux forcés ou à des punitions infamantes; d'autres enfin sont exilés. Heureux sont encore ceux qui ont pu fuir, et qui maintenant errent sans asile sur la terre étrangère!

Les églises sont profanées, d'autres fermées à cause de l'absence des prêtres; enfin, cet arrogant potentat, tout hétérodoxe et schismatique qu'il est, ose s'arroger un pouvoir que le vicaire du Christ ne possède même pas. Après avoir

arraché de leurs diocèses, exilé et tenu en captivité nos fils bien-aimés l'archevêque de Varsovie et l'évêque de Wilna, il ose encore les dépouiller de leur juridiction, légalement instituée par moi ! Il semble ignorer qu'un évêque catholique sur son siége ou dans les catacombes est toujours le même, et que son caractère est indélébile.

En jetant l'opprobre contre de tels actes, nous ne pouvons nullement donner par là un encouragement à la révolution européenne. Je sais bien distinguer la révolution socialiste du droit légitime et de la liberté raisonnable de la nation polonaise, qui lutte pour son indépendance et pour le salut de la religion.

Si je proteste contre ce potentat, c'est pour soulager ma conscience. En flétrissant les persécuteurs de la religion catholique, je remplis un devoir sacré de notre conscience à nous tous. Voilà pourquoi j'ai dû vous faire part des tristes nouvelles reçues de cet infortuné pays, pour lequel nous devons redoubler de prière. Prions donc le Tout-Puissant d'éclairer le persécuteur du catholicisme et de ne pas abandonner les victimes qui, condamnées par lui, périssent au milieu des déserts glacés sans avoir le moyen de se réconcilier avec Dieu. En conséquence, nous donnons notre bénédiction apostolique à tous ceux qui, dans la journée d'aujourd'hui, auront prié pour la Pologne : prions pour elle !

N° 6.

Le *Czas*, de Cracovie, fait, dans son numéro du 5 septembre 1863, un tableau saisissant de l'admission d'un volontaire polonais dans une troupe d'insurgés. Il l'extrait d'une lettre d'un jeune homme qui, après avoir combattu dans le palatinat de Kowno, est jeté par le sort dans le détachement commandé par le prêtre Mackiewicz.

.... Après avoir été longtemps interrogé, examiné, scruté, je fus enfin conduit devant un homme qui devait me donner les moyens de rejoindre le détachement. Je vous avoue que toutes ces méfiances m'impatientaient un peu ; mais ayant vu pendant plusieurs jours à Kiejdany tout ce qui se passe, comment les Russes martyrisent avec acharnement ces pauvres gens, je me suis dit : « Que faire ? je me suis enfoncé dans la boue, marchons toujours. » Mon entrevue avec cet homme, qui m'a paru être un chef d'arrondissement ou quelque autre magistrat, mais en réalité j'ignore ce qu'il est, mérite que je vous la décrive.

Figurez-vous une très-petite chambre, dans un village voisin, avec deux petites fenêtres donnant sur un jardin, le sol couvert de joncs, le mur tendu d'un drap noir avec un crucifix, au-dessous duquel un banc de bois avec une couverture de cheval ; au milieu, une simple table de bois sur laquelle quelques livres, un crucifix et une chandelle ; deux chaises, et voilà tout

l'ameublement. Dès que je fus entré, après avoir frappé à une vitre, comme on me l'avait indiqué, le maître du logis ferma la porte au verrou sans rien dire, me présenta une chaise et m'examina longtemps d'un œil scrutateur. C'était un homme petit, maigre, portant sur les joues la rougeur phthisique; dans ses traits inquiets, on voyait une irritation fiévreuse; le regard décidé et pénétrant, le front élevé et couvert de rides, quoiqu'il ne parût pas avoir plus de trente ans.

Au bout d'un moment, il me dit :

— Qui es-tu, citoyen?

Je lui dis mon nom; il sourit et ajouta :

— Que me fait ton nom! je demande qui tu es.

Je lui répondis par le mot d'ordre qu'on m'avait donné, et lui confessai toutes les circonstances par lesquelles j'ai passé depuis notre expédition de janvier.

— Le passé est pur; mais pourquoi es-tu venu ici? Sais-tu ce qui t'attend? Tu auras faim tous les jours, tu coucheras sur la dure, tu marcheras plus souvent pieds nus que chaussé; si tu es blessé, tu tomberas entre les mains des Moscovites; si tu lâches pied, c'est ton chef qui te fusillera.

— Je sais tout cela, et je suis prêt à tout.

— As-tu une famille? Écris-lui qu'elle te pleure d'avance; on n'a de congé dans nos détachements que pour aller au tombeau; tu ne verras plus les tiens. Dis, frère, t'es-tu reconcilié avec Dieu et les hommes? Je ne veux point te tromper, tu vas à la mort. Dis, sans te vanter, es-tu prêt à mourir, à tout moment, pour la patrie? Réfléchis bien, il est encore temps de reculer, je te faciliterai le retour au-delà du Niémen; là-bas, chez vous, le service est plus facile.

— Ma résolution est inébranlable, citoyen. Quand nous sortions de Varsovie sans armes, sans vêtements convenables, au mois de janvier, nous savions ce qui nous attendait, et cependant aucun de nous n'a hésité.

— Tu t'offenses, citoyen, c'est à tort. Certes personne plus que nous n'a écouté avec admiration les récits de votre dévouement héroïque, de ce noble amour de la patrie qui a fait et qui fait des miracles; et certes, à personne plus qu'à nous le cœur n'a saigné lorsque nous avons appris comment ceux mêmes qui avaient marché avec des bâtons contre les Moscovites, quelques mois après avec des armes, se réfugiaient en Gallicie. C'est affreux! c'est affreux, mon cher frère! Il y a chez vous un dévouement et une ardeur immenses, mais vous manquez de persévérance; vous oubliez qu'on ne peut pas briser Moscou en quelques mois; vous oubliez que c'est une lutte de géants, dans laquelle il faut que toute notre génération périsse pour racheter les fautes de nos pères et conquérir le droit d'existence pour les générations futures. C'est pour cela que je te demande encore une fois: es-tu prêt à marcher au combat, étant certain qu'il faut que tu périsses? Le moment de faiblesse ne viendra-t-il pas lorsque tu te rappelleras la belle Varsovie, ta famille, lorsque le doute aura éteint en toi l'ardeur et brisé l'espoir? Réfléchis, car c'est un moment décisif.

Pendant qu'il parlait, sur son visage se peignait la résignation calme des martyrs du Seigneur; je sentais instinctivement que ce n'étaient pas seulement des paroles, que c'était sa foi; et que ce n'est qu'avec cette foi qu'il est permis

d'entrer dans l'ordre de ceux qui combattent pour l'indépendance. Malgré moi, une lutte se passait dans mon cœur : dans ma pensée se déroulaient les tableaux de mon enfance, les chères images de ma famille et de mes amis, et notre maisonnette de Praga, et mes anciens rêves d'un avenir calme et laborieux ; mais à côté, comme un reproche pour ma conscience, se présentèrent à ma mémoire les figures lumineuses de nos martyrs, les terribles souvenirs des massacres russes, tout le pays inondé de sang. Il me semblait entendre les plaintes des veuves et des orphelins, les sourds gémissements sortant du fond des cachots et de la Sibérie, et une douleur atroce serra mon cœur. Je rougis devant moi-même de pouvoir hésiter encore et de penser à moi lorsque tant d'autres ont déjà signé de leur sang l'acte de la liberté future ; je bondis de mon siége, je regardai tout en larmes le Sauveur crucifié, par une prière silencieuse je dis adieu à tout ce qui est cher à mon cœur, et, me tournant vers mon hôte, je lui dis d'une voix calme :

— Frère, je suis prêt.

— Je le crois, jure, et marchons.

Après le serment, nous sortîmes de la maison par les jardins, dans les champs. La nuit était calme, nous étions au mois de juillet ; l'odeur des blés mûrissants m'enivrait doucement ; je me sentais léger et plein de confiance.

Après une heure de marche à travers les blés et les buissons, nous aperçûmes tout près de la forêt une lumière vacillante à la fenêtre d'une chaumière. Mon guide cria trois fois, en imitant le cri plaintif du milan ; du côté de la chaumière partit en réponse un cri semblable, et environ au bout d'une demi-heure, nous entendîmes des pas furtifs ; devant nous se présenta un vieillard vêtu en paysan, portant un chapeau de paille, et il nous salua par ces paroles : « Que Jésus-Christ soit loué ! »

Après un entretien à voix basse entre mon guide et le vieillard, nous allâmes à la chaumière ; là nous trouvâmes tout prêt du gros linge, des chaussures, des houppelandes de bure et des bonnets, et nous étant travestis, nous poursuivîmes notre route. Le vieillard nous conduisait à travers les bois, murmurant quelques mots à voix basse.

Nous marchions à tâtons à travers d'épaisses broussailles en nous tenant au pan du vêtement du vieillard ; l'obscurité était telle que je ne pouvais distinguer le vêtement gris de celui qui marchait devant moi ; je ne comprends pas comment ce vieux Lithuanien se dirigeait dans ces lieux sans routes.

Notre voyage dura deux heures, peut-être davantage ; je sais seulement que, lorsque nous arrivâmes à une clairière assez étendue, le jour commençait à poindre.

— Nous nous arrêtons ici, dit le vieillard ; dans une demi-heure ils vont arriver.

Il fit quelques pas en arrière, se mit à genoux et commença à prier.

Moins d'une demi-heure après, du côté opposé à la clairière, nous entendîmes le bruit des branchages qu'on écartait, et des pas furtifs, et en même temps le cri particulier qui servait de signal. Le vieillard répondit, et bientôt de derrière les arbres, sortirent des hommes qui, évidemment, formaient une avant-garde. Ils étaient tous vêtus de houppelandes grises ne descendant qu'aux genoux, avec une ceinture de cuir, un bonnet carré, un fusil de chasse à deux

coups, une petite hache à la ceinture ; chacun portait un sac assez grand en grosse toile et un cornet de chasseur.

Le vieillard et mon guide s'approchèrent d'eux, et ils parlèrent ensemble ; je me tenais à l'écart. Puis on donna avec le cornet un signal court, saccadé, et on s'avança, en traversant la clairière, vers l'autre côté du bois. De la forêt sortit une ligne de chasseurs, habillés comme les précédents, en tête de laquelle était un officier, vêtu d'une *czamarka* déchirée, et cette ligne se développa en silence au-delà de la lisière du bois. Puis venaient des colonnes serrées de chasseurs, au nombre d'environ trois cents, et une centaine de faucheurs. Point de chariots, point de bagages : on portait seulement sur des brancards quelques caisses remplies, comme je l'appris plus tard, de poudre et de cartouches.

Tout fut disposé par groupes sur la clairière ; on alluma des feux, on y plaça des chaudrons pour apprêter la nourriture ; on se disposait évidemment au repos, mais tout se faisait dans un tel silence qu'on eût dit un camp de muets : j'étais bien étonné, étant habitué au tumulte de nos camps. Enfin, arriva le prêtre Mackiewicz, chef du détachement, portant une soutane dont les pans étaient relevés, le sabre au côté et un revolver à la ceinture ; il était entouré de quelques jeunes officiers en czamarka : c'était évidemment tout son état-major. Ils étaient tous à pied, pas un cheval dans le camp, point de provisions de bouche, excepté ce que chacun portait dans son sac.

Mon guide me conduisit devant le chef et me présenta à lui ; il lui raconta toutes les vicissitudes que j'avais traversées, et à la fin il ajouta :

— Chef, je crois que c'est un brave Mazovien.

Pendant ce colloque, je pus examiner à loisir l'expression de la figure du prêtre Mackiewicz. Son visage hâlé, ses traits saillants, sa longue barbe brune, ses sourcils épais, son front ridé forment un ensemble sévère, plein d'énergie et de force qui, malgré vous, vous pénètre de respect.

— Sais-tu tirer et obéir ? me demanda-t-il laconiquement.

— Je le sais.

— Sais-tu prier ?

— Ma mère me l'a appris.

— Sauras-tu mourir ?

— Je ne l'ai pas essayé.

— C'est bien.

Puis, se tournant vers un de ses officiers, il ajouta :

— Conduisez-le à la sixième dizaine ; là, après Manulis (que Dieu garde son âme !), il est resté un fusil ; qu'on l'admette au chaudron commun.

L'officier salua, et me conduisit à ma dizaine qui entourait déjà le feu et causait à voix basse.

— Citoyens, voici votre camarade, un Mazovien des bords de la Vistule, et voilà votre chef de dizaine, ajouta-t-il en se tournant vers moi et en me montrant un homme de haute taille, vêtu d'une houppelande comme les autres, mais avec un révolver à la ceinture.

On se mit à me questionner sur Varsovie, sur Langiewicz et d'autres chefs ; l'entretien était animé, et je me trouvais bien au milieu d'eux. Notre dizaine se composait de quatre paysans d'Ignacowo, de trois bourgeois de Ponievicz, du fils d'un riche propriétaire du district de Szawle, d'un instituteur de Kowno et

de moi. J'appris qu'ils font toutes leurs excursions et leurs attaques pendant la nuit, et le jour ils se reposent si les Moscovites ne sont pas à leurs trousses.

La nuit précédente, ils avaient fait quatre milles, et c'est pour cela qu'ils se proposaient de passer toute la journée dans la clairière.

Le soleil s'était levé lorsque se fit entendre un coup de sifflet, et aussitôt le commandement : « A la prière ! »

C'était un tableau saisissant que celui que présentaient ces quelques centaines d'hommes éprouvés dans les combats, agenouillés et tête nue. Devant nous, devant la croix et l'image de la Mère de Dieu, représentée sur l'étendard, était à genoux le prêtre Mackiewicz, qui entonna le cantique : *Kiedy ranne wstajo zorze...* « Autour de nous, nos immenses forêts natales, nos forteresses ; au-dessus de nous, Dieu et notre avenir. »



Paris. — Impr. de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.